

UNIVERSITE DU QUEBEC

MEMOIRE

PRESENTÉ A

L'UNIVERSITE DU QUEBEC A CHICOUTIMI

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAITRISE EN ETUDES DES SOCIETES REGIONALES

PAR

JACQUES LAFEUILLE

B. sp. en économique

LE DEVELOPPEMENT REGIONAL AU QUEBEC:

THEORIES ET POLITIQUES

JUILLET 83



Mise en garde/Advice

Afin de rendre accessible au plus grand nombre le résultat des travaux de recherche menés par ses étudiants gradués et dans l'esprit des règles qui régissent le dépôt et la diffusion des mémoires et thèses produits dans cette Institution, **l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)** est fière de rendre accessible une version complète et gratuite de cette œuvre.

Motivated by a desire to make the results of its graduate students' research accessible to all, and in accordance with the rules governing the acceptance and diffusion of dissertations and theses in this Institution, the **Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)** is proud to make a complete version of this work available at no cost to the reader.

L'auteur conserve néanmoins la propriété du droit d'auteur qui protège ce mémoire ou cette thèse. Ni le mémoire ou la thèse ni des extraits substantiels de ceux-ci ne peuvent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

The author retains ownership of the copyright of this dissertation or thesis. Neither the dissertation or thesis, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier Monsieur Paul Prévost pour son soutien et sa disponibilité comme directeur de recherche ainsi que Linda Bergeron pour son aide précieuse au travail de secrétariat

RESUME

L'objectif de ce mémoire est de déterminer les orientations théoriques du développement régional au Québec de 1960 à 1980.

Le premier chapitre est constitué d'un inventaire des principales théories et des principaux modèles de développement régional classifiés en fonction de leur perception du problème du développement ou de la croissance régionale.

Le deuxième chapitre présente les politiques et les programmes à incidences régionales qui furent appliqués au Québec durant la période concernée par les gouvernements fédéral et provincial. Chaque intervention est suivie d'une analyse de son contenu théorique.

A partir des contenus théoriques des diverses interventions, un troisième chapitre présente les grandes phases et les perspectives du développement régional que l'on a pratiqué au Québec.

Les données et les analyses réalisées dans ce mémoire permettent d'affirmer que la période de 1960 à 1980 fut celle de la graduelle utilisation par les gouvernements du modèle de développement régional en terme de pôle de développement et de croissance.

Le Québec se rallia dès l'expérience du Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec à cette approche. Le gouvernement fédéral, pour des raisons d'efficacité, se rallia définitivement à cette approche en 1974 avec la signature de l'Entente-cadre Canada-Québec.

Mais, malgré la graduelle domination de cette approche, les gouvernements n'interviendront pas, en général, de la même façon. Le gouvernement fédéral mettra sur pied des programmes qui feront bénéficier certaines régions d'un soutien financier important pour la création d'emplois ou pour l'installation d'infrastructures. Le gouvernement du Québec interviendra beaucoup plus par des mesures administratives et par la création d'économies externes, tendant ainsi, pour des raisons d'efficacité et d'économie, à rendre responsable le niveau régional de certaines décisions d'implantation d'activités privées ou publiques.

TABLE DES MATIERES

	page
RESUME.....	iii
REMERCIEMENTS.....	iv
TABLE DES MATIERES.....	v
INTRODUCTION.....	1
I. LES THEORIES ET LES MODELES DE CROISSANCE OU DE DEVELOPPEMENT REGIONAL.....	3
1. Méthode de classification.....	3
2. Approches analytiques (problèmes donnés).....	6
2.1 Théories de la croissance urbaine et régionale.....	8
2.1.1 Théorie de la base économique urbaine.....	8
2.1.2 Théorie des communications.....	10
2.1.3 Théorie des places centrales.....	12
2.1.4 Théorie de la taille des villes.....	15
2.1.5 Théorie de la base d'exportation.....	15
2.1.6 Théorie des secteurs.....	17
2.1.7 Théorie des stades de développement.....	19
2.1.8 Théorie de la croissance industrielle.....	21
2.2 Théories non spatiales des pôles de croissance.....	23
2.3 Théorie spatiale des pôles de croissance et de développement.....	29
2.3.1 Modèle de Friedmann.....	34
2.3.2 Théorie des pôles de développement (H.M.R.).....	35
2.3.3 Modèle de Siebert.....	38
2.3.4 Modèle de Nichols.....	39
2.3.5 Théories des axes de développement.....	40
3. Approches synthétiques (problèmes construits).....	42
3.1 Modèle de développement en terme de processus collectif d'ajustement et d'apprentissage.....	43
3.2 Approches dialectiques (secteurs-régions).....	46

3.2.1	Rapport dialectique entre secteurs et régions.....	48
3.3	Approche en terme de mode de production.....	51
II.	LES POLITIQUES ET LES PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT REGIONAL.....	56
1.	Origine de la préoccupation régionale.....	56
2.	Les interventions des gouvernements.....	57
2.1	Les interventions du gouvernement fédéral.....	58
2.1.1	Aménagement régional et développement agricole (A.R.D.A.).....	58
2.1.1.1	Description et objectifs du programme.....	58
2.1.1.2	Conditions d'éligibilité et type d'aide.....	59
2.1.1.3	Organisme porteur.....	61
2.1.1.4	Sommes dépensées.....	61
2.1.1.5	Les orientations théoriques.....	61
2.1.2	L'aide au développement industriel.....	63
2.1.2.1	Description et objectifs de l'intervention.....	63
2.1.2.2	Conditions d'éligibilité et type d'aide.....	64
2.1.2.3	Organisme porteur.....	67
2.1.2.4	Sommes dépensées.....	67
2.1.2.5	Les orientations théoriques.....	67
2.1.3	Programme des "zones spéciales".....	72
2.1.3.1	Description et objectifs de l'intervention.....	72
2.1.3.2	Conditions d'éligibilité et type d'aide.....	73
2.1.3.3	Organisme porteur.....	73
2.1.3.4	Sommes dépensées.....	74
2.1.3.5	Les orientations théoriques.....	74
2.1.4	Les ententes-cadres: la nouvelle approche.....	75
2.1.4.1	Description et objectifs de l'intervention.....	75

2.1.4.2	Conditions d'éligibilité et type d'aide.....	80
2.1.4.3	Sommes dépensées.....	80
2.1.4.4	Organisme porteur.....	80
2.1.4.5	Les orientations théoriques.....	81
2.2	Les interventions du gouvernement du Québec.....	84
2.2.1	Le bureau d'aménagement de l'est du Québec (B.A.E.Q.).....	85
2.2.1.1	Description et objectifs de l'in- tervention.....	85
2.2.1.2	Organisme porteur.....	87
2.2.1.3	Sommes dépensées.....	88
2.2.1.4	Les orientations théoriques.....	88
2.2.2	Les régions administratives.....	92
2.2.2.1	Description et objectifs de l'in- tervention.....	92
2.2.2.2	Organisme porteur.....	93
2.2.3	Les missions de planification.....	93
2.2.3.1	Description et objectifs de l'in- tervention.....	93
2.2.3.2	Organisme porteur.....	94
2.2.4	La planification urbaine.....	94
2.2.4.1	Description et objectifs de l'in- tervention.....	95
2.2.4.2	Organisme porteur.....	96
2.2.5	Le projet de loi sur l'urbanisme et sur l'aménagement du territoire.....	97
2.2.5.1	Description et objectifs de l'in- tervention.....	97
2.2.5.2	Organisme porteur.....	99
2.2.6	Le fonds de développement régional.....	99
2.2.6.1	Description et objectifs.....	99
2.2.6.2	Organisme porteur.....	100
2.2.6.3	Conditions d'éligibilité et type d'aide.....	100
2.2.6.4	Sommes engagées.....	101

2.2.7 Les orientations théoriques des interventions du Gouvernement du Québec.....	101
III. LES PHASES ET LES PERSPECTIVES DU DEVELOPPEMENT REGIONAL AU QUEBEC.....	107
1. Les phases du développement régional.....	107
2. Les perspectives du développement régional.....	110
CONCLUSION.....	114
BIBLIOGRAPHIE.....	118

INTRODUCTION

Le présent mémoire a comme objectif de déterminer les principales orientations théoriques du développement régional appliquées au Québec de 1960 à 1980, à partir d'un inventaire des principales théories ou modèles de développement ou de croissance régionale et d'un inventaire des principales politiques ou programmes appliqués au Québec en matière de développement ou de croissance régionale.

Tous conviendront qu'un minimum d'orientations théoriques ont présidé à la mise en place des grandes politiques de développement régional. Il s'agit pour nous d'en déterminer les principales phases et, quand ce sera possible, le poids de ces orientations dans la détermination des caractéristiques des programmes et des politiques.

Ce mémoire s'inscrit dans une préoccupation plus large de mesure et d'évaluation de l'importance des approches théoriques au niveau politique. Plus précisément, il s'agirait de répondre à la question suivante: quelles sont les conditions de perméabilité du niveau politique aux approches théoriques des problèmes socio-économiques? Ce mémoire se veut une maigre contribution à la recherche d'une réponse à cette question.

Dans une première étape, nous présenterons, à partir d'un mode de classification précis, les principaux modèles de développement et de croissance économique régionale.

La deuxième partie consistera à décrire les interventions gouvernementales et chaque intervention sera suivie d'une analyse de son approche théorique du développement ou de la croissance régionale.

Une troisième partie viendra préciser les principales orientations théoriques des interventions appliquées au Québec.

CHAPITRE I

LES THEORIES ET LES MODELES DE CROISSANCE OU DE DEVELOPPEMENT REGIONAL

Dans cette première partie, nous décrirons d'abord le mode de classification que nous utiliserons dans un deuxième temps lors de la présentation des théories et des modèles.

1. METHODE DE CLASSIFICATION

Afin de réaliser une présentation qui tienne compte du nombre et de la diversité des approches, nous utiliserons une méthode de classification qui, malgré sa simplicité, nous semble d'un point de vue épistémologique et du point de vue de l'application des théories, des plus intéressantes. Les caractéristiques de ce mode de classification sont tirées des travaux de Maurice Landry¹. Cet auteur distingue deux perspectives dans la façon d'aborder les problèmes complexes. La première est celle qui consiste à poser par hypothèse que le problème identifié par quelqu'un (un chercheur par exemple) existe. Dès lors, on peut l'analyser, le décomposer et viser à la résolution de celui-ci. Cette perspective s'inscrit dans l'idéal galliléen reconnaissant l'existence d'un univers donné qui doit se prêter à l'analyse. Aussi cet idéal suppose que les connaissances se situent au niveau de l'objet comme "un savoir indépendant du

1. Landry, Maurice, Doit-on concevoir ou analyser les problèmes complexes?, Faculté des Sciences de l'Administration, Université Laval, avril 1980.

sujet".

Du point de vue méthodologique, les théories qui se conformeront à cet idéal tendront à s'inscrire au niveau de leur développement dans le déroulement des étapes de la méthode scientifique, c'est-à-dire:

- observation des faits;
- conceptualisation et théorisation à partir de ces faits;
- formulation d'hypothèses;
- mise en place d'un schéma expérimental propre à vérifier les hypothèses;
- tentative de validation des hypothèses à partir de ce schéma.

En science économique, on est souvent contraint de faire l'économie d'une validation de type expérimental. Ceci implique que dans le temps, les faits viendront contredire ou enrichir les relations des théories ou viendront souligner le caractère purement ponctuel d'une approche ou d'un modèle soit en terme temporel ou géographique ou culturel.

Cette approche s'appelle l'approche analytique ou du problème donné. Elle regroupera la plupart des modèles que nous décrirons et elle s'opposera à une autre approche qui est celle du problème construit.

L'approche synthétique ou du problème construit n'exclut pas le sujet qui élabore le modèle ou qui participe au modèle. Elle est fondée sur la constatation des difficultés suivantes quand on aborde l'étude de problèmes complexes dans les sciences humaines:

- la régularité du phénomène qui nous intéresse ne sera pas toujours évidente;
- la capacité de répéter les observations pour augmenter la fiabilité

des conclusions sera restreinte par des contraintes économiques;

- la subjectivité des acteurs ne pourra pas toujours être éliminée;
- la tendance au réductionnisme afin d'assurer un meilleur contrôle tentera à déformer indûment le problème.

Cette approche peut se résumer ainsi: "Au-delà des hypothèses qui peuvent être faites sur la nature de l'univers et son comportement plus ou moins ordonné, la réalité avec laquelle nous interagissons est une réalité reconstruite par les hommes"².

Ainsi, le rôle transformateur du sujet connaissant y est accepté. L'observation n'est plus présumée neutre, la vérité devient "ce qui à un moment donné, permet le mieux à l'homme de maîtriser son univers et d'avoir un plus grand pouvoir sur lui"³. Un problème dans cette approche sera toujours le problème de quelqu'un, d'un groupe ou de groupes à l'intérieur de la société.

L'approche du problème donné est causaliste, déterministe, analytique et plus appropriée aux sciences exactes. L'approche du problème construit est interactioniste, vise à la synthèse dans la conception à travers des faits qui sont eux-mêmes construits et qui ne sont pas le problème et prend en compte les acteurs en présence ainsi que la perspective de celui qui étudie le problème.

Du point de vue de la construction des modèles, ces approches

2. Ibid, page 26

3. Ibid, page 28

auront des conséquences différentes tant dans la perception que le concepteur d'un modèle se fait des rôles des acteurs en présence que du point de vue de la perception des facteurs en présence dans la perspective de la résolution d'un problème. L'approche du problème donné exclut généralement les acteurs comme facteur de résolution ou d'explication d'un problème (un peu comme un physicien qui étudie la chute des corps et qui n'a pas à se soucier de la couleur de la peau du manipulateur). Cette approche postule aussi que les facteurs sont un donné utilisable tel quel et organisable en un modèle explicatif (comme on a réussi à formaliser le modèle de l'atome). Dans l'approche du problème construit, il y a engagement à faire parler les faits à partir d'un point de vue avoué par l'auteur et d'un schéma conceptuel qui vise la prise en compte des actes intéressés des acteurs sociaux. Il s'agit de concevoir beaucoup plus que d'analyser. Il s'agit de reconstruire le problème.

Dans ce mémoire, nous utiliserons ces approches comme un mode de classification. Les indicateurs que nous utiliserons afin de placer un modèle dans une approche plutôt que dans l'autre sont les suivants: le rôle des acteurs sociaux et la perception des auteurs en ce qui concerne l'histoire des facteurs qu'ils prétendent mettre en relation. Ainsi par exemple, un modèle qui ne tient compte que du rôle du capital et du travail pris comme des ressources se déplaçant dans l'espace au gré de la meilleure rentabilité sera classé dans l'approche analytique.

2. APPROCHES ANALYTIQUES (PROBLEMES DONNES)

Les approches que nous regrouperons sous ce titre constituent la

plus grande part des théories ou des modèles de croissance et de développement régional. Si nous les analysons en fonction des indicateurs que nous avons choisis pour effectuer le classement des théories, nous remarquons que les modèles que nous allons décrire dans cette partie ignorent les acteurs sociaux en présence et leur histoire ainsi que l'histoire des facteurs qu'ils mettront en relation. Ils considéreront les secteurs économiques, les élasticités, les importations, les exportations, les pôles de croissance ou de développement, la structure socio-politique comme étant donnés et non comme étant des construits des comportements des hommes. A partir de ce point de vue, et particulièrement en sciences économiques, la conception de modèles de développement ou de croissance tendra à conformer la région à développer ou à faire croître, aux modèles des régions qui ont déjà connu du développement ou de la croissance.

Plus particulièrement, les modèles que nous allons décrire et que nous jugeons comme relevant de l'approche du problème donné sont les suivants: regroupés sous le titre des modèles de la croissance urbaine et régionale, nous décrirons la théorie de la base économique urbaine, la théorie des communications, des places centrales, la théorie de la taille des villes, de la base d'exportation, des secteurs, des stades de développement et de la croissance industrielle; regroupés sous le titre des théories de pôles de croissance, nous décrirons la théorie non spatiale de François Perroux et ses ramifications, ensuite les approches spatiales des pôles de croissance ou de développement tels les modèles de Friedmann, la théorie des pôles de développement (H.M.R.), le modèle de Siebert et le modèle de Nichols. Nous parlerons enfin des approches des axes de développement.

2.1 Théories de la croissance urbaine et régionale

Ce type de théories comprendra pour nous les théories de la base économique urbaine, de la communication, des places centrales, de la taille des villes, de la base d'exportation, des secteurs, des stades de développement et de la croissance industrielle.

2.1.1 Théorie de la base économique urbaine

Le postulat fondamental de cette théorie est que la croissance urbaine a comme déterminant principal une ou des activités de base qui sont tournées vers l'exportation. L'accroissement de la production dans l'activité de base entraînera un effet multiplicateur au niveau de l'agglomération.

Les études empiriques des Innis⁴, de Meier⁵ et de North⁶ confirment la pertinence de ce modèle dans le cas du Canada et des Etats-Unis. Développée initialement pour expliquer la croissance urbaine par Tiebout⁷, Pfouts⁸, Sirkin⁹, Hoyt¹⁰, Andrews¹¹, Blumenfeld¹² et d'autres,

4. International Bank for Reconstruction and Development, French Academic and Private Research on Economic Development Problems, (by A. Nowicki) mimeo., février 1968.

5. Meier, G.M., "Economic development and the transfer mechanism: Canada, 1895-1930", The Canadian journal of economics and political science, XIX, février 1953, 1-19.

6. North, D.C., "Location theory and regional economic growth", Journal of political economy, LXIII, No. 3, juin 1955.

7. Tiebout, C.M., The community economic base study, New-York Committee for economic development, Supplementary paper No. 16, décembre 1962.

cette théorie sera plus tard appliquée aux régions.

Si: la production totale = P_t

demande interrégionale = Q_b

demande régionale = Q_n

donc: $P_t = Q_b + Q_n$

et: $D_q = (1/(1-s))D_{qb}$

Si cette formulation nous permet de voir qu'un accroissement dans la production au niveau de l'activité de base entraînera un accroissement de la production totale de l'agglomération, elle nous permet aussi d'évaluer un multiplicateur de type keynésien.

Un problème de mesure existe au niveau de la distinction entre les activités de base et les autres. Pour contourner la difficulté, on utilise l'emploi plutôt que le revenu comme indice.

Si: l'emploi total = E_t

8. Kunkel, John H., "Economic autonomy and social change in Mexican Villages", Economic Development and cultural changes, X, No. 1, 1965.

9. Moore, Frederick T., "Regional economic reaction paths (abstract)", Papers and proceeding of the regional science association, I, 1955, G1-G3.

10. Hoyt, H., The economic base of the Brockton, Massachusetts area, 1949.

11. Andrews, R.B., "Mechanics of the urban economic base: Historical development of the base concept", Land economics, XXIX, mai 1953, to XXXII, février 1956.

12. Blumenfeld, H., "The economic base of the metropolis", Journal of american institute of Planners, XXI, 1955.

donc: $E_t = N_b + N_n$

et donc: $D_t = (1/(1-s))D_{nb}$

Dans ce modèle, la croissance de la production dépend de deux facteurs, soit l'importance de l'augmentation de la production dans l'activité de base et la propension marginale à consommer régionalement. En terme pratique, cela signifie qu'une région croîtra si une de ces possibilités se réalise:

- 1) un accroissement de la propension marginale à consommer régionalement;
- 2) un accroissement dans le niveau des exportations;
- 3) 1 et 2 se réalisent.

Le principal problème que pose cette approche est la distinction entre les activités de base et les autres. Celle-ci est difficile et non-significative pour des activités interdépendantes. Aussi, l'activité de base n'est certainement pas le seul déterminant de la croissance urbaine. Le tertiaire moteur peut jouer ce rôle. Enfin, l'analyse du revenu serait plus significative si l'on veut connaître les interdépendances entre la ville et le reste du monde et aussi la propension marginale à consommer.

2.1.2 Théorie des communications

Formulée par Meier¹³, nous sommes ici en présence d'une théorie de la croissance urbaine qui aurait comme déterminant principal la quantité d'information disponible et la vitesse d'échange du message. Ainsi,

13. Meier, R.L., Croissance urbaine et théorie des communications, Presses Universitaires de France, Paris, 1972.

l'information en général, suite à l'évolution technique, se développe rapidement en quantité et en qualité et parvient à remplacer des produits rares tels l'espace et le temps utilisés dans le processus de production.

Cet aspect de l'intégration de l'information à la production doit être situé dans une série de propositions tirées de la théorie de l'information:

- 1) pour qu'une société d'individus mortels survive, il faut que l'information soit conservée;
- 2) une couche de la société dont l'influence, la richesse ou le pouvoir s'accroissent, mesurés en terme absous, doit subir une croissance du flux d'informations qui se produit avant ou en même temps que les autres progrès enregistrés;
- 3) pour que les sociétés modernes accroissent leur organisation, il faut que les relations entre les automates qui sont à leur service s'accroissent encore plus vite.

C'est une théorie ambitieuse qui, à partir des processus de communication sociale, conçoit parfois la ville comme un organisme vivant qui se développe en augmentant le flux et le stock d'information. Cette circulation peut se voir accélérer par de nouveaux moyens techniques mais aussi se voir ralentir par des obstacles dressés par des individus ou des groupes dont le niveau de vie ou les habitudes sont menacés.

Le principal avantage de cette théorie réside au niveau de la perspective nouvelle retenue par l'auteur en ce qui concerne la croissance de la ville et en ce qui concerne les facteurs de production dont la pos-

session procure un avantage. Outre les cinq grands facteurs reconnus par la théorie économique traditionnelle, il faudrait ajouter l'information au sens large.

En conclusion, notons qu'il est actuellement difficile de mesurer la relation entre l'information disponible et la croissance économique.

2.1.3 Théorie des places centrales

Cette théorie a été formulée pour expliquer le nombre, la taille et la distribution des villes. Elle fut présentée par Christaller¹⁴ et elle constitue la théorie de la croissance urbaine la plus connue.

L'idée principale de cette théorie est que la croissance de la ville est fonction de la demande de l'hinterland pour des activités du secteur tertiaire. Ainsi, la croissance de la ville dépend du degré de spécialisation des services urbains et le taux de croissance du taux de croissance de la demande de l'hinterland pour ces services. C'est aussi une théorie qui étudie la croissance de la ville dans un système de villes.

A la suite de Berry et de Pred¹⁵, on peut résumer la théorie en

14. Baskin, C.W., A critique of translation of Walter Christaller's "Die Zentralen Orte in suddeutschland", unpublished Ph.D. Dissertation, University of Virginia, 1957, Abstracted in B.J.L., Berry and A. Pred. Central Place Studies: a bibliography of theory and applications, Philadelphia: Regional science research institute, 1961, 15-18.

15. Berry, Brian J.L., and Pred, A., Central Place Studies: A

quatre points:

- 1) la fonction de base d'une place centrale est de fournir des biens et services centraux pour l'hinterland;
- 2) le degré de centralité de la place détermine l'ordre de la ville et l'ordre des biens qu'elle procure. Un haut degré de centralité constitue un ordre élevé de ville et un ordre élevé de biens que la ville procure pour un espace plus grand;
- 3) des places centrales d'ordre varié constituent une hiérarchie de villes avec une hiérarchie de liens de transport reliant celles-ci;
- 4) la hiérarchie des places centrales peut être établie en fonction de principes tels les marchés, la circulation ou l'administration.

Losh¹⁶ formulera un système général de hiérarchie dans lequel la hiérarchisation selon le principe des marchés et la hiérarchisation selon le principe de l'administration seront des cas particuliers. Beckmann¹⁷ formulera mathématiquement ce système général de hiérarchie.

Berry et Garrison¹⁸ ont essayé de généraliser le modèle à partir

bibliography of theory and applications, Bibliography Series No. 1, Regional science research institute, Philadelphia, 1961.

16. Losh, A., Die Raumliche Ordung der Wirtschaft, Translated by W.H. Woglom and W.F., Stolper as The economics of location, New Haven, Conn.: Yale University Press, 1954.

17. Beckmann, M.J., "City Hierarchies and the distribution of city size", Economic development and cultural change, VI, No. 3, avril 1958.

18. Berry, B.J.L. and Garrison, W.L., "Recent developments in Central Place Theory", Papers and proceedings of the regional science association, IV, 1958.

du principe des marchés. Ils utilisent les concepts de population, de seuil de demande et de type ou domaine de service. Ils ont démontré que la théorie peut être appliquée aux activités tertiaires en général.

Nichols¹⁹ considère cette théorie comme une théorie de la distribution spatiale des dépenses de consommation. Ainsi, une place centrale d'ordre bas procure des biens d'ordre bas. La demande pour des biens d'ordre bas est inélastique. Ainsi, le taux de croissance de la demande pour les biens d'ordre bas sera inférieur au taux de croissance du revenu régional. Cela signifie une propension marginale à consommer inférieure et donc un effet multiplicateur réduit. On peut donc déduire un taux de croissance plus bas pour les places d'ordre bas et inversement pour les places d'ordre élevé.

Si l'on considère la capacité d'une telle théorie à générer des applications à la réalité et des politiques d'intervention, nous devons faire ressortir les lacunes qu'elle présente.

Cette théorie se concentre particulièrement sur les activités tertiaires et néglige les activités primaires et secondaires. Que faire alors de la croissance des villes industrielles? Aussi, les applications empiriques du modèle se sont avérées difficiles.

19. Nichols, Vida, Growth poles: an investigation of their potential as a tool for regional economic development. Philadelphia: Regional Science Research Institute Discussion paper series: No. 30, mai 1959.

2.1.4 Théorie de la taille des villes

Cette théorie cherche à démontrer que la croissance urbaine est fonction de la taille de la ville. Selon Richardson²⁰, la taille de la ville serait le facteur déterminant de la croissance urbaine. Ce modèle repose sur deux concepts, soient celui de la taille minimum et celui de la taille optimum.

En fait, une ville doit avoir une taille plus grande que la taille minimum qui est définie comme étant la taille en deçà de laquelle la ville tend à disparaître.

Les facteurs qui influencent la taille sont les économies d'échelle, les économies d'agglomération et l'économie urbaine et régionale en formation.

Des efforts de quantification de la taille optimum ont été faits mais ils indiquent que la théorie n'est pas encore formulée de façon satisfaisante. Enfin, cette "théorie" semble beaucoup plus l'exposé d'une relation possible entre la taille et la croissance qu'une véritable théorie.

2.1.5 Théorie de la base d'exportation

Elle fut formulée par Andrews²¹, North²² et Tiebout²³⁻²⁴ tel

20. Richardson, Harry W., Regional economic: Location theory, urban structure and regional change, New-York: Preager Publishers, 1969.

21. Andrews, op. cit.

22. North, op. cit.

que nous l'avons vu avec la théorie de la base urbaine et elle affirme que la croissance régionale est fonction de la demande des étrangers (à la région) pour les biens et services produits dans la région. On appelle, les activités qui exportent ainsi des biens et services, l'activité de base. Le niveau de revenu (Y_i) serait donc fonction des exportations (X) de la région (i).

Donc, $Y_i = f(X_i)$ et $X_i = f(Y_j)$ (j étant les autres régions).
 $M_i = f(Y_i)$ et $M_j = f(Y_j)$ (M étant les exportations).

On peut identifier quatre hypothèses à cette théorie:

- 1) les exportations jouent un rôle clef dans la croissance régionale;
- 2) la séparation région et reste du monde est possible;
- 3) la distinction activités de base et autres activités est possible;
- 4) il existe une capacité de production et des ressources disponibles.

On constate plusieurs limites à cette théorie. En effet, elle ignore le rôle des dépenses des gouvernements (consommation-investissement). Aussi, séparant le monde économique entre région et reste du monde, elle perçoit la demande interrégionale comme homogène. Elle ne tient pas compte des sources de cette demande. Toutes les régions sont considérées comme égales. La taille des régions est ignorée même si l'on sait que l'im-

23. Tiebout, C.M., "Export and regional economic growth", Journal of political economy, LXIV, No. 2, novembre 1956.

24. -----, The community economic base study, New-York: Committee for economic development, Supplementary paper, No. 16, décembre 1962.

portance des activités de base décroît avec l'augmentation de la taille de la région. La distinction entre l'activité de base et les autres activités ne s'avère pas facile à faire. Enfin, le déplacement des ressources entre région n'est pas considéré même si cela peut rendre nulle toute augmentation réelle du revenu en situation de plein-emploi malgré une augmentation de la demande pour les exportations régionales.

2.1.6 La théorie des secteurs

Selon cette théorie, la croissance de la région dépend de trois facteurs, soit : le taux de croissance du revenu per capita, le taux de croissance des diverses demandes et le taux de croissance de la productivité.

Elle est basée sur les observations empiriques de Clark²⁵ et Fisher²⁶⁻²⁷ et sur leur hypothèse qu'un changement dans le revenu per capita résulte d'un changement dans l'élasticité-revenu de la demande pour la production de chaque secteur.

Les trois facteurs cités plus haut s'articuleraient de telle sorte qu'une augmentation du revenu per capita entraînerait aussi une augmentation de la demande dans les secteurs secondaire et tertiaire et, de

25. Clark, Collin, The conditions of economic progress, (3ième édition), London: MacMillan, 1957.

26. Fisher, G.B., "Capital and the growth of knowledge", Economic Journal, XLIII, septembre 1933, 379-359.

27. -----, "Primary, secondary, and tertiary production", Economic record, XV, juin 1939.

ce fait, une augmentation dans la proportion du travail et des ressources affectées à ces secteurs. En conséquence, le secteur primaire devrait enregistrer un taux de croissance de demande inférieur au taux de croissance des autres secteurs et une baisse dans la proportion du travail et des ressources qui lui sont affectées.

Mais ces modifications dépendent du comportement de l'offre et de la demande. Du côté de la demande, les facteurs les plus importants sont le taux de croissance du revenu per capita et les comportements individuels qui détermineront le taux de croissance global de la demande. Du côté de l'offre, le facteur le plus important sera le taux de croissance de la productivité des différents secteurs.

L'hypothèse première de cette théorie est qu'un changement dans le revenu per capita provoque un changement dans l'élasticité-revenu de la demande pour la production des différents secteurs. Elle est aussi basée sur la loi d'Engel qui dit qu'un changement dans le revenu per capita entraînera une augmentation de la demande pour tous les secteurs mais à des taux qui décroissent en premier lieu dans le secteur primaire en faveur du secondaire, et ensuite dans le primaire et le secondaire en faveur du tertiaire.

Nous pouvons aussi identifier d'autres hypothèses sous-tendant cette théorie: qu'un bas niveau de revenu per capita entraîne nécessairement une élasticité-revenu de la demande élevée pour les produits primaires et l'utilisation d'une proportion élevée de la force de travail dans l'industrie primaire; que l'élasticité-revenu de la demande et les différents

taux de productivité vont provoquer des transferts d'un secteur à l'autre; que les transferts d'un secteur à l'autre déterminent le taux de croissance de la région.

Certaines critiques peuvent être faites: cette théorie se concentre seulement sur les facteurs internes de la croissance au dépend de l'analyse des liens interrégionaux; aussi, l'agrégation de la production par secteur n'est pas facile à faire; enfin, la séquence de croissance primaire-secondaire-tertiaire est une séquence possible parmi d'autres.

Quant aux politiques d'intervention que cette théorie suggère, elles se résument à provoquer une augmentation durable du revenu per capita en région et stimuler et/ou provoquer l'augmentation de la productivité des secteurs.

2.1.7 Théorie des stades de développement

Cette théorie est en fait la réunion d'une théorie de la croissance régionale, soit celle des secteurs et de la théorie de la localisation. Elle constitue une extension de la théorie des secteurs afin d'expliquer le développement en terme de stades. Pour y arriver, on désagrège les secteurs de la théorie des secteurs pour y incorporer les facteurs de localisation. Ainsi, la séquence primaire-secondaire-tertiaire dépendra dans cette théorie de la dotation de la région en facteurs de localisation propices à certaines activités.

A partir des travaux de E.M. Hoover et de J. Fisher²⁸, la sé-

28. North, op. cit.

quence des stades au nombre de cinq se présenterait comme suit:

Premier stade: économie de subsistance dominée par l'agriculture.

Deuxième stade: c'est un stade de transition, il y a échanges locaux, développement du transport et d'industries locales.

Troisième stade: agriculture intensive basée sur des échanges interrégionaux et sur le transport interrégional.

Quatrième stade: c'est le stade de l'industrialisation par le secteur secondaire.

Cinquième stade: développement du secteur tertiaire et exportation des produits du tertiaire, du capital, du savoir et de la technologie que la région développe.

Compte tenu des facteurs de localisation, les régions n'atteindraient pas toutes le même stade.

En ce qui concerne les limites de cette théorie et les critiques que l'on peut faire à son égard, elles sont au nombre de cinq:

1) L'élasticité-revenu de la demande comme dans la théorie des secteurs joue un rôle clef mais il ne faudrait pas négliger les transports qui nous semblent, comme facteur de développement, plus importants encore et un pré-requis au développement économique.

2) Les relations quantitatives entre le niveau de revenu et la quantité de ressources employées dans chaque industrie sont supposées existantes. A cet égard, on peut penser que les changements dans la technologie et les prix influenceront également le niveau des ressources employées dans chaque industrie. La progression du revenu per capita n'est donc pas le seul

facteur qui influence le niveau des ressources employées.

3) Cette théorie ignore les relations interrégionales. Elle s'applique en fait à une économie traditionnelle de subsistance alors que pour certaines régions, le stade de développement est entièrement déterminé par leurs relations économiques externes.

4) Comme toute théorie axée sur la demande, elle néglige l'offre.

5) Elle suppose que des ressources sont toujours disponibles pour le passage d'un stade à l'autre.

2.1.8 Théorie de la croissance industrielle

Cette théorie provient de la théorie des secteurs et de l'hypothèse Clark-Fisher qui relie la croissance industrielle à la croissance des industries des secteurs primaire, secondaire et tertiaire²⁹⁻³⁰. L'idée de base de cette théorie est que le facteur qui détermine la croissance de la région est la croissance des industries de la région.

Les industries en croissance et, de ce fait, les régions en croissance sont celles qui connaissent un taux de croissance supérieur au taux de croissance national. A partir d'analyses empiriques, Perloff³¹⁻³²

29. Perloff, H.S., "Interrelations of state income and industrial structure", Review of economics and statistics, XXXIX, No. 2, mai 1957, 162-171.

30. ----- et al., Regions resources and economic growth, Baltimore: The Johns Hopkins Press for Resources for the future Inc., 1961.

31. Perloff, H.S., op. cit.

32. U.S. Departement of commerce, Office of business economics, Regional trends in the U.S. economy, Washington, D.C., U.S. Government Printing Office, 1951.

a démontré que les industries primaires croissent plus lentement que les industries secondaires et tertiaires. Ainsi, selon la distribution des types d'industries dans les régions, on obtiendra des taux de croissance différents d'une région à l'autre. Cette approche de la croissance régionale défendue par Perloff, Lampard et Muth³³ amène finalement ces auteurs à situer les facteurs cruciaux qui provoquent la croissance au niveau des décisions de localisation prises par les entreprises et de toutes autres décisions d'affaires qui déterminent le niveau de production et d'investissement.

Cette théorie posant un problème de mesure de la croissance afin d'en assurer la validité, deux méthodes ont été proposées par Richardson³⁴, soient l'analyse des parts relatives (share analysis) et l'analyse des taux de croissance relatifs (shift analysis). La première méthode consiste à analyser la part des industries nationales qui sont localisées dans la région. La deuxième consiste à évaluer le niveau de croissance régionale par rapport à la croissance nationale. Pour ces deux méthodes, on utilise le niveau d'emploi comme variable plutôt que la production ou le revenu car le niveau d'emploi est plus facile à mesurer et il permet de faire de bonnes estimations de niveau revenu régional et de la population régionale.

Pour conclure sur cette théorie, la croissance régionale dépendrait de deux facteurs, soit : les industries de croissance et les avan-

33. Perloff, H.S. et al., op. cit.

34. Richardson, Harry W., op. cit.

tages régionaux de croissance. Le degré de croissance de la région dépend de la part relative d'industries localisées dans la région et le taux de croissance dépend de la croissance attribuée à la région dans la croissance nationale.

2.2 Théories non spatiales des pôles de croissance

Les théories non spatiales des pôles de croissance ont pour origine la théorie des pôles de croissance de François Perroux³⁵. Nous allons donc décrire cette approche et ensuite en voir les multiples ramifications.

Perroux définit ainsi le pôle de croissance:

as a field of forces economic space consists of centers or poles of foci from which centrifugal forces emanate and to which centripetal forces are attracted. Each center being a center of attraction and repulsion has its proper field which is set in the field of all others centers³⁶.

En fait, Perroux définit le pôle de croissance dans un espace économique et non dans un espace géométrique. Et si l'espace géométrique est constitué de relations entre des surfaces, des points, des volumes et des lignes, l'espace économique est constitué de relations économiques. Il classe les espaces économiques en trois types: comme un plan, comme

35. Perroux, François, "Economic space: theory and applications", Quarterly Journal of Economics, LXIV, No. 1, février 1950, 69-104.

36. Clark, Collin, "The economic functions of a City in relation to its size", Econometrica, XIII, No. 2, avril 1955, 97-113.

un champ de force, comme un agrégat homogène. Le pôle de croissance constitue le deuxième type. Il est le résultat de l'agrégation d'unités économiques qui ont trois caractéristiques: production à grande échelle, interrelations nombreuses et effets de domination. Cette dernière caractéristique des unités économiques résulte du fait que le concept de pôle de croissance de Perroux s'appuie sur sa théorie de l'économie dominante qui dit qu'entre deux unités agissant l'une sur l'autre, il s'exerce un effet asymétrique. A ce sujet, Perroux ne fait que constater une réalité qu'il explique par les changements dans la technique, les vicissitudes politiques et les orientations des courants d'échanges mondiaux.

Selon lui, la constatation suivante s'impose:

Maintes circonstances conduiraient à penser, si l'on avait le goût pour les généralisations rapides, qu'il est aussi opportun de concevoir le monde économique comme un ensemble de rapports patents ou dissimulés entre dominants et dominés que comme un ensemble de rapports entre égaux³⁷.

En fait, ce dont on veut parler c'est d'un complexe industriel qui aura comme caractéristique une industrie clef qui impose un régime non concurrentiel dans une certaine étendue territoriale. Nous allons voir une à une ces caractéristiques.

L'industrie clef a la propriété, quand elle accroît son débit, d'augmenter le débit d'une autre ou de plusieurs autres industries de telle sorte que l'augmentation de débit dans l'économie nationale sera plus grande que l'augmentation du débit de l'industrie clef. En ce qui

37. Perroux, François, L'économie du XXI^e siècle, Presses Universitaires de France, Paris, 1964, page 63.

concerne le régime non concurrentiel, il s'agit en fait de l'imposition par une firme monopolistique de ses conditions dans l'agglomération. Cela peut aller jusqu'à la prise de contrôle de l'unité économique dominée. Il peut s'agir aussi d'une entente entre deux firmes oligopolistiques, l'une fournissant les matières premières à l'autre et les deux imposant leurs conditions aux firmes satellites. Cette action déstabilisante provoque la croissance quand la ou les firmes dominantes élèvent la productivité de l'industrie et réalisent une accumulation de capital supérieure à celle qui aurait été faite dans un régime de plus grande concurrence. A l'industrie clef et au régime non concurrentiel s'ajoutent les caractéristiques de l'agglomération territoriale. Ainsi, la proximité des contacts humains provoque l'intensification de l'activité économique et le développement de demandes diversifiées n'ayant plus les caractéristiques de demandes de milieux agricoles. On a besoin de services, d'infrastructures et de biens plus nombreux et nouveaux.

En ce qui concerne les interrelations, elles impliquent des économies externes et des liaisons. Les effets externes peuvent être classifiés en trois types: externalités au niveau de la consommation, externalités au niveau de la production et externalités entre les activités de consommation et les activités de production.

Les effets de liaisons peuvent être de deux types: intentionnels ou non intentionnels. Ils sont non intentionnels quand une unité économique croît ou décroît sans aucune volonté de produire un effet sur une autre unité économique qui croîtra ou décroîtra avec la première unité

économique. Ils seront du type intentionnel quand deux unités économiques chercheront à travers une relation économique à égaliser l'avantage marginal obtenu avec l'avantage marginal cédé.

La dernière caractéristique du pôle de croissance, soit la production à grande échelle, se définit par des économies d'échelle croissantes au niveau de l'activité économique.

Blaug³⁸ a analysé la théorie de l'économie dominante de Perroux et affirme que cette théorie débute par une généralisation du pouvoir monopolistique; elle combine ensuite l'idée de domination avec l'innovation comme motif et ensuite elle considère les unités dominantes comme des pôles de croissance. Ceci fait dire à Blaug que l'assimilation de la domination économique à un instrument et à un moteur de croissance tient plus du slogan que d'une véritable théorie.

Avant de décrire les autres théories des pôles de croissance, nous allons faire le portrait des liens théoriques des approches de certains auteurs avec la théorie des pôles de croissance de Perroux.

Ces liens sont soit dans la lignée directe de Perroux, c'est-à-dire que ces auteurs travailleront à partir d'une conception non spatiale de l'espace, ou soit dans une perspective moins proche de Perroux, c'est-à-dire à partir d'une conception spatiale de l'espace. Cette dernière perspective se définit par l'introduction de variables non économiques

38. Blaug, M., "A case of emperor's clothes: Perroux's theory of domination", Kyklos, XVII, 1964, 551-563.

dans l'analyse du pôle de croissance. Des auteurs chevaucheront cette séparation méthodologique.

Dans une première partie, nous décrirons les liens avec les développements non spatiaux, et ensuite les liens avec les approches spatiales qui nous permettront d'introduire de nouvelles théories des pôles de croissance.

En ce qui concerne les développements non spatiaux de la théorie de Perroux, Hirschman³⁹ développera particulièrement une des caractéristiques des pôles de croissance soit les interrelations nombreuses. Il insiste sur le rôle des effets de liaisons sur la croissance des firmes en relation avec sa thèse d'une croissance non équilibrée.

Paelink⁴⁰ considérera la théorie des pôles de croissance comme devant être soumise à une théorie générale de la croissance régionale. Il introduira des concepts comme la polarisation des revenus, la polarisation psychologique et la polarisation géographique. Il affirmera que, si le pôle de croissance est important, les industries induites en aval et en amont le sont tout autant.

39. Hirschman, A.O., The strategy of economic development, New Haven, Conn.: Yale University Press, 1958, Chapitre 10: "Interregional and international transmission of growth".

40. Paelink, Jean, "La théorie du développement régional polarisé", Cahier de l'institut de science économique appliquée, Série I, No. 15, mars 1965.

Davin⁴¹⁻⁴² insistera particulièrement sur le rôle des liaisons potentielles entre les pôles de croissance et sur l'influence des décisions d'affaires de l'industrie dominante.

La contribution d'Isard et de Schooler's⁴³⁻⁴⁴ sera au niveau de l'extension des effets de liaisons tout en considérant les économies d'échelle et les économies de localisation. Ils tiendront compte à la fois des effets de liaisons directs et indirects.

Beauchet⁴⁵ maintiendra que la croissance des régions dépend du comportement des grandes unités économiques.

Aydalot⁴⁶ défend l'idée que les économies externes expliqueraient l'existence de pôles de croissance. En ce sens, une firme ou une industrie peut être un pôle de croissance si elle est productrice d'économies externes.

41. Davin, Louis E., Economie régionale et croissance, Paris, éditions Genin, 1964.

42. -----, Degeer, L. and Paelink, J., Dynamique économique de la région liégeoise, Paris, Presses universitaires de France, 1959.

43. Isard, W. and Schooler, E.W., "Industrial complex analysis, Agglomeration economies and regional development", Journal of regional science I, No. 2, Spring 1959, 19-33.

44. ----- and Vietorisz, Thomas, Industrial complex analysis and regional development: a case study or refinery-petrochemical-synthetic fiber complexes of Puerto Rico, New-York, Wiley 1959.

45. Beauchet, Pierre, Les tableaux économiques, analyse de la région de Lorraine, Paris: Genin, 1955.

46. Aydalot, Philippe, "Notes sur les économies externes et quelques notions connexes", Revue économique, XVI, No. 6, novembre 1965, 944-973.

2.3 Théorie spatiale des pôles de croissance et de développement

Avant d'aborder les théories elles-mêmes, nous allons souligner les travaux de certains auteurs; travaux qui se rattachent à la théorie des pôles de croissance de Perroux. Ensuite, nous aborderons les théories du développement polarisé de Friedmann, la théorie des pôles de développement du rapport Martin, Higgins, Raynauld, les modèles de Siebert et de Nichols.

Jacques Boudeville⁴⁷⁻⁴⁸ sera celui qui donnera à la théorie de Perroux sa dimension spatiale. Ses idées seront la base de la planification régionale française. Il considérera l'espace économique comme un concept relevant de l'analyse économique. Cet espace peut être homogène, polarisé et enfin programmé. A ces types d'espaces correspondent les régions homogènes, polarisées et programmées. La région économique est un espace continu et une aire localisée alors que l'espace n'est pas nécessairement continu et localisé.

Une région homogène est une région dont les éléments ont des caractéristiques similaires. Une région polarisée est un ensemble de villes voisines qui échangent plus avec la métropole régionale qu'avec d'autres villes du même ordre. Elle contient un pôle central qui domine

47. Boudeville, J.R., Problems of regional economic planning, Edinburg: Edinburg University Press, 1966.

48. -----, L'espace et les pôles de croissance, Paris: Biblio. d'économie contemporaine, Presses Universitaires de France, 1968.

le reste de la région. Une région programmée est une région où une politique économique domine.

On retrouvera chez Wittlesley⁴⁹, Darvent⁵⁰ et Friedmann⁵¹ la même conception du pôle central que chez Boudeville.

A partir de l'analyse des interrelations entre firmes, Hirschman⁵² analysa les effets de polarisation. Selon lui, ils origineraient des différents niveaux d'efficacité des industries selon les régions. Ces effets de polarisation, s'ils drainent les ressources des régions périphériques, sont compensés en retour par des effets d'entraînement du centre vers la périphérie.

Ceci permet à Hirschman de prescrire au niveau politique et économique le développement d'un ou plusieurs centres de croissance intensive et rapide. Pour lui, la croissance est nécessairement inégale car l'inégalité

49. Nystuen, J.D. and Dacey, M.F., "A graph theory interpretation of nodal region", Papers and proceedings of regional science association, VII, 1961.

50. Darvent, D.F., Growth pole and growth center concept: a review, evaluation and bibliography, Working paper No. 69, Center for planning and development research, Institute of urban and regional development Berkeley, University of California, 1963.

51. Friedmann, J., A general theory of polarized development, The Ford foundation, Urban and regional development Advisory programm, mimeo. Santiago, Chile: August, 1967, revised October, 1969 for the symposium on the role of growth center in regional economic development, Austin, Texas, november 20-22, 1969.

52. Hirch, W.Z., "An application of area input-output analysis", Papers and proceedings of regional science association, V, 1959, 79-92.

est une condition de la croissance. Et cela, entre régions d'un même pays comme entre pays.

Les effets d'entraînement ont été particulièrement étudiés par Myrdal⁵³⁻⁵⁴. Ils sont causés par une demande croissante du centre pour les biens produits par la périphérie et par des investissements croissants du centre.

Myrdal pose comme hypothèse qu'un processus social est normalement cumulatif car il s'opère par une causalité circulaire. Les forces du marché créent elles-mêmes et accroissent les inégalités entre le centre et la périphérie. Ainsi, la polarisation devient-elle comme le résultat d'un processus social normal et des forces du marché.

Isard et Schooler⁵⁵ ont voulu établir la relation entre le pôle de croissance et sa localisation. Ils ont établi une méthode de maximisation de la croissance régionale. Deux contraintes sont retenues: les ressources disponibles et le marché des produits régionaux en question.

L'approche est fondée sur deux hypothèses: qu'il existe un marché pour l'écoulement de la production et qu'il existe des sites géographiques disponibles.

53. Isard, Schooler and Vietorisz, op. cit.

54. Myrdal, G., Rich lands and poor, New-York: Harper and Brothers, 1957, chapter 3.

55. Isard and Schooler, op. cit.

La procédure est la suivante:

- 1) on spécifie la structure interne de tout le complexe;
- 2) on procède à l'estimation des relations entrées et sorties;
- 3) on détermine le point optimal en terme de coût de transport;
- 4) on détermine les coûts énergétiques et de travail les plus bas;
- 5) on compare ces estimations;
- 6) considération de d'autres facteurs tels: la substitution de certains facteurs de production en terme d'accroissement de la production totale, les économies d'échelle, de localisation et d'urbanisation.

Cette méthode d'analyse des pôles de croissance est une des plus avancées car elle permet l'utilisation des quantifications précises d'un tableau entrées-sorties, elle détermine la localisation des industries sur la base d'une méthode d'analyse des coûts comparatifs et elle permet l'insertion des économies d'agglomération dans un processus global d'analyse.

Berry⁵⁶ relie la croissance à la diffusion des innovations. Il envisage le rôle du centre comme devant permettre la diffusion des innovations à travers la hiérarchie du système urbain. Ainsi, un haut degré de diffusion provoque un haut degré de croissance. Mais le niveau de diffusion dépend de trois facteurs:

- 1) de la taille de la région; celle-ci doit être suffisante;

56. Berry, Brian, Growth centers and their potentials in the Upper Great Lakes region, Washington, D.C.: Upper Great Lakes regional commission, 1965.

- 2) du temps de diffusion;
- 3) de l'accessibilité.

Ainsi, il s'agit de minimiser le temps de diffusion et de maximiser l'accès dans les régions de taille minimum.

Hautreux⁵⁷ affirme que les industries tertiaires sont des industries motrices. La politique qui découle de cette affirmation consiste à favoriser la décentralisation des services privés ou publics. L'effet d'entraînement doit être donné par le secteur public.

Fox⁵⁸ présente les caractéristiques d'un pôle de développement soit: un haut degré d'activité tertiaire, il est au centre d'un bassin de main-d'œuvre, il est lié de façon intense à l'économie nationale et les communications y sont faciles.

Pour Parr⁵⁹, le pôle de croissance est un espace d'expérimentation de la croissance du marché. Quatre facteurs expliquent les pôles de croissance: la présence d'une industrie motrice, la présence de fonctions de place centrale, les économies d'agglomération et une concentra-

57. Hautreux, Jean, Le rôle des métropoles d'équilibre dans l'armature urbaine, Revue juridique du Sud-Ouest Ser. Ec., 1966.

58. Fox, Karl A., The role of growth center in regional economic development, Ames, Iowa: Department of economics, State University of Science and Technology, septembre 1966.

59. Parr, John B., The nature and function of growth poles in economic development, Paper presented at the 61st annual meeting of the Association of american geographers, Columbus, Ohio, April 16-21, 1965. Abstracted in Association of american geographers, LV, No. 4, december 1965, 635.

tion d'entrepreneurship. Pour lui, le pôle de croissance est un outil de planification économique spatial pour lequel il suggère quatre secteurs d'application: les régions défavorisées ou en développement, la prévention de la surconcentration des régions développées, la stimulation au déplacement des facteurs (spécialement le travail) et l'équité régionale.

2.3.1 Modèle de Friedmann

J. Friedmann⁶⁰ part de son modèle centre-périmétrie pour formuler une théorie générale du développement polarisé. Il spécifiera ainsi la relation du centre avec la périphérie et son rôle en la situant soit comme centre du monde, comme centre de la nation, d'une sous-région ou d'une province. Ce rôle dépend de l'échelle du centre, de sa taille et de son système spatial.

Friedmann spécifie cinq propositions:

- 1) La région du centre organise sa périphérie en espace ayant des fonctions spécifiques (espaces des ressources, du marché, de l'administration).
- 2) Le rôle du centre dépend du système hiérarchique des autres centres.
- 3) Les régions centrales transmettent leurs innovations à la périphérie.
- 4) Les dépendances se renforcent d'elles-mêmes.
- 5) L'augmentation des échanges, de l'information et de la technologie devraient diminuer cette dépendance organisée.

Le développement se définit à l'intérieur de ce modèle comme un

60. Friedmann, op. cit.

processus discontinu et cumulatif d'innovation. Et, en général, il provient du centre.

En ce qui concerne la relation entre le centre et la périphérie, on peut la décrire par quatre propositions.

- 1) La dépendance sera organisée et imposée par le centre à la périphérie.
- 2) La domination de la région du centre se renforcera d'elle-même.
- 3) La pénétration des innovations de la région du centre à la périphérie augmente le flux d'information.
- 4) Une diffusion substantielle de l'information et des innovations provoque un partage du pouvoir de décision entre les deux espaces.

Aussi, le centre provoque six effets sur la périphérie, soit les effets de domination, d'information, psychologique, de modernisation, de liaison et de production.

Dans ce modèle, le développement comme on l'a vu est un processus d'innovations et ces dernières peuvent être favorisées par des conditions précises. Ces conditions seront exposées dans le modèle H.M.R..

En tant que modèle théorique de développement régional, le modèle de J. Friedmann constitue une approche globale plus avancée que la théorie des pôles de croissance de Perroux parce qu'il se situe résolument dans une perspective spatiale et qu'il se veut global.

2.3.2 Théorie des pôles de développement (H.M.R.)

Nous résumerons ici la théorie qui a soutenu ce que l'on a fini

par appeler le rapport H.M.R.⁶¹. L'importance de cette approche n'est plus à souligner en ce qui concerne les politiques de développement à partir desquelles les gouvernements sont intervenus au Québec à partir de 1970.

L'affirmation de base de cette théorie est que l'activité économique est diffusée à partir de pôles de développement et/ou de croissance suivant un schéma bien hiérarchisé. Quatre hypothèses soutiennent ce modèle:

- 1) On peut distinguer les activités de croissance des activités de développement. Les premières résultent du fonctionnement actuel de l'économie. Les secondes résultent d'innovations qui provoquent une rupture au niveau de la structure, des coûts, des rendements et des conditions d'opération.
- 2) L'activité de développement modifie les relations inter-firmes et inter-industrielles et a un effet beaucoup plus grand que l'activité de croissance.
- 3) Les liaisons inter-firmes sont un facteur déterminant de localisation et d'investissement.
- 4) L'apparition de nouvelles activités de développement est basée sur l'innovation qui est provoquée par des situations bien précises.

Les auteurs proposent six conditions qui leur semblent favoriser l'innovation. De par ces conditions, on peut déduire que seule la

61. Higgins, Martin, Raynauld, Les orientations du développement économique régional dans la province de Québec, M.E.E.R., février 1970.

grande ville en permettrait l'émergence. Les conditions sont:

- 1) l'existence de problèmes non résolus;
- 2) un haut potentiel d'interactions en ce qui concerne les communications et l'information;
- 3) le système social doit être capable d'assimiler l'innovation sans se détruire;
- 4) il faut qu'il y ait des attitudes mentales individuelles permissives face à l'innovation chez certains groupes qui fourniraient ainsi les entrepreneurs;
- 5) la présence de ressources financières et humaines permettant à l'innovation de passer du stade de la conception à la mise en marché;
- 6) le succès financier des innovateurs et la reconnaissance sociale de ce succès.

On voit que la grande agglomération réunit de telles conditions. Afin de soutenir cette conclusion, les auteurs de ce modèle soulignent quatre points principaux:

- 1) c'est dans la ville que se posent avec gravité et urgence des problèmes tels la solitude, le désarroi, la pauvreté, la pollution, la criminalité, le chômage, etc.;
- 2) étant donné la concentration du savoir et l'ouverture aux nouvelles valeurs, c'est dans les grandes agglomérations que les idées nouvelles naissent;
- 3) la diffusion du savoir fait des grandes villes des sociétés ouvertes;
- 4) la ville est un champ d'information générateur d'économies externes

qui constituent un facteur de localisation parfois plus déterminant que le transport ou les salaires.

A cela s'ajoutent les recherches qui tendent à démontrer que la liaison entre l'innovation et la taille des agglomérations est significative.

Comme dans toutes les approches en terme de pôle de croissance ou de développement, ce dernier exerce un pouvoir sur une zone qui l'entoure. Il y a en fait conflit entre le pôle de développement et la zone d'influence sur laquelle il exerce une certaine souveraineté. Plus le conflit est fort, mieux ce serait pour l'innovation et la création.

Le pôle de développement se définit dans l'approche de H.M.R. comme l'ensemble urbain qui constitue le foyer des activités innovatrices et autonomes. Ainsi, la zone d'influence face à la polarisation dont elle subit les effets en terme de perte de ressources humaines et matérielles est payée en retour des activités induites par le pôle de développement.

Dans cette approche, les espaces entretiennent trois types de rapports: de domination (New-York et Montréal), de subordination (Montréal et les Maritimes) et de concurrence (Montréal et Toronto).

2.3.3 Modèle de Siebert

Siebert⁶² définit le pôle de croissance comme un ensemble d'in-

62. Siebert, H., Zur theorie des regional wirtschaftswachstums traduit, comme Regional economic growth theory, Scranton, Pa.: International Textbook Co., 1969.

dustries en expansion et interdépendantes dans un espace. Par ensemble d'industries, on entend une industrie clef et un certain nombre d'autres activités liées de façon très proche à l'industrie clef. Cette dernière présente un haut niveau de croissance en volume et en taux de croissance ainsi que des liaisons très denses avec les activités régionales. Son rôle se caractérise ainsi:

- 1) du côté des entrées, elle accroît la demande pour les produits des industries qui sont liées à elle;
- 2) elle procure des sorties pour d'autres activités à un bas prix;
- 3) à cause de sa production très grande, elle réalise des économies d'échelle et produit des innovations;
- 4) les économies d'échelle et les économies d'agglomération procurent des économies externes pour les autres activités régionales;
- 5) elle transmet de nouvelles technologies à d'autres firmes;
- 6) elle procure aussi des économies d'agglomération;
- 7) des effets de renforcement (Hirschman) se produisent;
- 8) la polarisation et les déterminants de la croissance prennent place;
- 9) une polarisation psychologique prend forme;
- 10) le système social change.

Siebert affirme que seule la permanence d'un déterminant de la croissance peut expliquer la présence de pôles de croissance.

2.3.4 Modèle de Nichols

Le pôle de croissance pour cet auteur⁶³ est un outil dans une

63. Nichols, op. cit.

stratégie de développement qui doit résoudre au moins quatre problèmes : celui de la croissance équilibrée ou déséquilibrée, celui des mécanismes d'une croissance urbaine soutenue, celui de la diffusion de la croissance économique et enfin, celui de la répartition optimale des pôles de croissance.

Nichols défend l'idée que la croissance déséquilibrée peut être justifiable si les forces qui cherchent à ramener l'équilibre, jouent à l'intérieur d'un tissu urbain. En ce qui concerne le deuxième problème, il distingue entre les théories pour une seule région et les théories pour un système de régions. Dans un système de villes, la croissance d'une ville dépend du degré de relation entre les villes. Et dans un espace urbain unique, le rôle de la structure sera déterminant.

2.3.5 Théories des axes de développement

Si certains disent que le développement prend nécessairement la forme d'une concentration dans l'espace, ils s'en trouvent d'autres pour dire que le développement prend la forme d'un sentier spatial linéaire qu'on appelle axe de développement. En effet, les théoriciens des axes de développement soutiennent que l'augmentation du volume de la circulation sur les voies majeures provoque un processus cumulatif de développement. Ce processus cumulatif attire des industries de transport et des industries qui profiteront des facilités de transport. Avec l'augmentation de la population le long de l'axe la demande devient de plus en plus autonome.

Pottier⁶⁴ présenta une théorie des axes de communication qui serait à la fois des déclencheurs de développement et des vecteurs de diffusion du développement.

Le déclenchement serait dû à trois facteurs: la création nécessaire d'infrastructures, des coûts de transport peu élevés et un accroissement autonome de la demande.

En tant que vecteur de diffusion du développement, l'axe de communication induit des profits, de nouvelles activités et un processus cumulatif d'expansion.

Ainsi les axes de communication qui possèdent ces trois facteurs deviennent des axes de développement.

J. Friedmann et Alonso⁶⁵ présentèrent eux aussi une théorie des axes de développement qui a comme point de départ, non pas les axes de communication, mais une classification des aires de développement en quatre types de régions, soit la région pôle de croissance, l'axe de développement, la région frontière et la région stagnante.

L'articulation de ces définitions dans la réalité s'opère ainsi: les pôles de croissance sont reliées par des routes. Le développement

64. Pottier, P., "Axes de communication et développement économique", Revue économique, XIV, No. 1, janvier 1963, 56-132.

65. Friedmann, J. and Alonso W. (eds.), Regional development and planning: A reader, Cambridge, Massachusetts: The M.I.T. Press, 1964.

peut se faire le long de ces routes qui deviennent alors des axes de développement. Les régions frontières sont de nouveaux territoires qui peuvent être contigus ou non contigus. Ces régions frontières sont caractérisées par d'importants investissements dans le développement de ressources minérales ou forestières et par une certaine urbanisation. Les régions stagneantes sont caractérisées par des économies en déclin.

Plusieurs axes de développement reliant plusieurs pôles de croissance entre eux forment finalement la base d'une "megalopolis".

3. APPROCHES SYNTHETIQUES (PROBLEMES CONSTRUITS)

Les approches que nous décrirons dans cette partie sont au nombre de trois: l'approche en terme de processus collectif d'ajustement et d'apprentissage, l'approche dialectique (secteurs-régions) et l'approche en terme de mode de production.

Ces trois types d'approche ont des caractéristiques communes. Toutes trois tiennent compte de la configuration régionale à partir de l'histoire de la région. La région est le résultat de décisions et d'une adaptation à des facteurs. Aussi, ces trois approches placent les régionaux dans un réseau de relations à l'intérieur de la région et avec l'extérieur de la région. Dans ces approches, le problème du développement régional est un construit des hommes: au niveau de la conscience du processus de développement du capitalisme et des anciens modes de production qu'il privilégie à travers le discours et l'action des classes sociales; au

niveau de la conscience de la relation entre la région et les secteurs qui en ont modifié et qui en modifieront la configuration; au niveau de la conscience des interdépendances de la région et du type de prise de décision optimum pour le développement régional.

3.1 Modèle de développement en terme de processus collectif d'ajustement et d'apprentissage

Ce type de modèle est assez particulier dans la mesure où il tient plus du processus que de la structure. Dans ce type de modèle, la région constitue un ensemble d'autant plus fonctionnel que les participants et les décideurs de la région le veulent. Donc dans un tel modèle, il ne suffit pas de décrire les relations optimales entre le capital, le travail et l'espace d'une région pour qu'il y ait développement régional dans cette région, il y a aussi la conscience de la région. Mais cette conscience n'est pas strictement une conscience psychologique mais bien plus une conscience des contraintes réelles de la région, contraintes qui culmineront dans la représentation en terme de sous-systèmes régionaux et dans les relations que ces sous-systèmes entretiendront entre eux. Les définitions du développement et du bien-être sont alors beaucoup moins celle des autres régions que celle que la région veut et peut atteindre. Dans cette perspective, ce type de modèle se rapproche de l'analyse de K. Mihailovic en ce qui concerne la relation dialectique entre les secteurs (au sens large) et la région et l'utilisation du concept de structure.

Pour illustrer ce genre d'approche, nous décrirons le modèle de développement régional mis au point par Paul Prévost⁶⁶.

Paul Prévost décrit le développement économique régional comme le processus historique par lequel une société régionale fait et refait, en interrelation avec son environnement national et international, ses structures de façon à obtenir les leviers appropriés, économiques ou non, nécessaires pour influencer ou même élaborer son propre devenir économique et l'accroissement de son bien-être.

Comme cette définition sous-tend un processus d'apprentissage, d'organisation et de réorganisation permanent, la notion de niveau de développement, qu'il soit optimal ou satisfaisant, y est inappropriée. C'est ainsi que les concepts de devenir économique et de bien-être ne sont pas précisés car ils seront revus continuellement en fonction des nouvelles connaissances, des nouvelles perceptions et des nouvelles attitudes acquises tout au long du processus. C'est ainsi aussi que l'accent est mis sur l'acquisition des moyens nécessaires pour s'inscrire dans cette boucle d'apprentissage et de réorganisation perpétuelle des structures régionales.

Enfin, dans cette définition, le développement économique est un processus social ouvert dont les éléments constitutifs se recrutent dans tout le système régional. Paul Prévost les regroupe en quatre

66. Prévost, Paul, A system analysis of the socio-economic realities of the Saguenay Lac St-Jean, Ph. D. Thesis, Department of Systems, University of Lancaster, October 1981.

sous-systèmes non seulement interreliés mais imbriqués l'un dans l'autre: sous-système de décision, sous-système socio-économique, sous-système financier, sous-système spatio-démographique et sous-système socio-culturel. Comme la région est un système ouvert sur son environnement, les organisations spatiales de chacun de ces sous-systèmes ne recouvrent pas nécessairement le même espace. En fait, l'aire de quatre des cinq sous-systèmes présentés (excepté le spatio-démographique) dépassera plus ou moins les frontières régionales selon le degré de prise en charge économique déjà atteint. Enfin, chaque sous-système entretiendra avec les autres non seulement des relations directes mais aussi des relations indirectes et induites (boucle multiplicatrice) dont l'importance au niveau régional sera fonction des fuites vers l'extérieur de la région.

Dans ce modèle, une activité orientée vers le développement serait celle qui favoriserait le couplage ou la régionalisation des sous-systèmes composant le système régional. Vice versa une activité qui désarticulerait le système régional, accentuant la dépendance, serait porteuse de sous-développement.

Donc, pour Paul Prévost, le développement économique régional n'est pas un processus télologique et linéaire, mais un processus continu, sans fin, non linéaire qui peut se renverser, s'arrêter ou encore se remettre en marche dans le sens de l'accroissement du bien-être de la région. C'est un processus qui s'inscrit dans une boucle d'apprentissage et de recherche de moyens (économiques ou non) qui rendent les sociétés régionales aptes à gérer ou du moins à influencer leur devenir économique.

3.2 Approches dialectiques (secteurs-régions)

Dans cette partie, nous ferons la description d'un cadre théorique utilisé en économie socialiste en ce qui concerne le développement régional.

D'abord quelques remarques.

Il est difficile en économie socialiste de séparer les aspects théoriques du développement régional des politiques de développement de l'économie dans son ensemble et des théories qui les sous-tendent. En effet, les questions régionales sont officiellement et théoriquement considérées comme des parties à intégrer d'abord au développement socio-économique de l'ensemble. Cette situation théorique et pratique résulte en grande partie du pouvoir qu'ont ces économies sur la mobilité de la main-d'œuvre et du capital et du fait que les gouvernements locaux ont à appliquer un plan de développement national.

Une autre remarque mérite d'être formulée quant à la façon de percevoir et de concevoir le développement régional en économie socialiste. En économie capitaliste, le plus souvent on n'intègre pas les effets sociaux d'une approche théorique donnée. Les modèles de type capitaliste s'appuyant sur la liberté individuelle postulent que la mobilité des personnes viendra atténuer les effets néfastes de certaines applications tirées des modèles. En économies socialistes, les aspects sociaux du développement et les aspects économiques devraient former un tout indivisible dans la mesure où les coûts privés sont des coûts publics.

Suite à ces remarques, nous devons préciser que, selon K. Mihailovic⁶⁷, il n'existe pas pour les économies collectivistes de théories qui s'attachent à réconcilier les problèmes régionaux avec le développement général de ces économies. Certains principes touchant le mode de planification et la spécialisation sont appliqués mais ils ne constituerait pas une théorie suffisamment élaborée.

Dans la même perspective, B. Winiarski⁶⁸ confirme les remarques de K. Mihailovic mais à partir du point de vue de la planification. En effet, au sujet des relations entre la planification et les politiques de développement régional d'une part et, d'autre part, la planification et les politiques de développement national, B. Winiarski affirme que dans tous les pays européens, la planification régionale s'intègre de plus en plus à la planification économique nationale. Ceci entraînerait au plan théorique l'introduction de la théorie économique régionale dans la théorie macro-économique de la croissance. La théorie du développement régional n'aurait de statut que dans une théorie du développement national.

Dans cet optique, selon K. Mihailovic, c'est au niveau de la relation entre les secteurs de l'économie et les régions qu'il faut chercher à préciser un modèle théorique de développement régional.

67. Mihailovic, K., "Rapport entre les secteurs et les régions", Le développement régional en Europe, Mouton, The Hague-Paris, 1971.

68. Winiarski, B., "Relations entre la planification et la politique économique régionale et la planification et la politique économique nationale", Le développement régional en Europe, Mouton, The Hague-Paris, 1971.

3.2.1 Rapport dialectique entre secteurs et régions

Le rapport dialectique entre secteurs⁶⁹ et régions provient de l'observation suivante: si les secteurs exercent une influence sur les régions, on doit reconnaître que les régions exercent une influence sur les secteurs. Les régions ont des caractéristiques et celles-ci constituent en quelque sorte les critères qui devraient guider le choix du secteur qui provoquera les changements optimaux.

Aussi, avec le temps et les modifications technologiques successives, un secteur peut perdre son rôle dynamique et devenir "un secteur mou". La région doit alors s'orienter vers de nouveaux secteurs plus dynamiques. On doit envisager la structure régionale qui a été modifiée pour permettre la mise en place du secteur autrefois dynamique comme devant être modifié à nouveau. Dans ce sens, "les conditions générales de la structure régionale et les secteurs constituent donc les deux pôles dialectiques du développement régional et de l'interaction dynamique des divers changements structurels successifs⁷⁰".

Cette perception du développement régional a des conséquences théoriques importantes. La première est qu'on ne peut attribuer un caractère moteur ou dynamique à un secteur indépendamment de la région où il

69. Pour K. Milailovic, le mot secteur signifie tout autant un secteur, une branche ou un groupe d'entreprises.

70. Mihailovic, op.cit., page 79.

se trouve. Le dynamisme d'un secteur doit se comprendre dans un cadre national et il n'est pas dit que ce même secteur dans une autre région produira les mêmes effets. La deuxième conséquence se situe au niveau du rôle du milieu. Ce dernier, dans une conception aussi dynamique du développement régional, a un rôle décisif à jouer de par la dépendance que les secteurs entretiennent avec la région.

K. Mihailovic à propos de Perroux affirme, tout en reconnaissant les apports de l'auteur à la théorie du développement régional, que ce dernier n'a exploité que partiellement la notion marxiste de structure. F. Perroux aurait ainsi expliqué la fonction des pôles de croissance dans les limites du développement et du processus cumulatif qu'il représente mais non pourquoi et comment une mutation vers un pôle de croissance se produit dans un espace donné.

A propos de ce concept de structure, voyons comment il peut éclairer le problème régional: "Nous appellerons structure, une totalité articulée composée d'un ensemble de rapports internes stables qui déterminent la fonction remplie par les éléments à l'intérieur de cette totalité⁷¹".

Ainsi, la structure est composée d'éléments et de rapports internes. Ces rapports déterminent, en dernière instance, le type d'organisation du tout ainsi que la fonction de chaque élément.

71. Harnecker, Marta, Les concepts élémentaires du matérialisme historique, Contradictions, Bruxelles, 1974, page 73.

C'est à partir de ce concept que le rapport dialectique entre les secteurs et la région doit être envisagé. Le secteur constitue un élément dans la région et la fonction de l'organisation économique ainsi que la fonction de l'organisation politique par exemple ne sont concevables qu'à travers le réseau de rapports dans lesquels ces deux niveaux de décision doivent s'inscrire. Ce n'est qu'à partir d'une modification d'un ou de plusieurs rapports que la structure sera modifiée. Ces modifications peuvent être d'ordre politique ou encore d'ordre technologique par exemple. Et, à ces relations internes, il faut ajouter les relations de l'ensemble régional avec l'ensemble national. Ces relations pèsent lourdement sur les vocations régionales et les modifier, si cela est possible, peut engendrer des coûts économiques qu'un système politique ne pourra absorber facilement ou qui deviennent astronomiques en regard des gains attendus.

Enfin, le concept de structure est inséparable du concept de processus. La structure se révèle à travers les ajustements qui doivent être opérés pour surmonter les contradictions qui la minent. Et ainsi, le processus acquiert un caractère spécifique.

Ce serait à partir de ce concept que l'on pourrait expliquer pourquoi un espace économique donné connaît des modifications qui en font un pôle de développement ou une région en retard. Ce qu'il faut rechercher, ce sont les relations qui caractérisent les éléments constitutifs de la région et les relations de la région avec le reste de la société. Ces relations déterminent la place des éléments constitutifs de la région

et l'organisation de la région ainsi que la place de la région dans l'ensemble national.

3.3 Approche en terme de mode de production

L'approche en terme de mode de production du développement régional se veut un dépassement de la simple observation de la réalité à un moment donné en situant le problème régional en économie capitaliste dans la perspective de l'appropriation des ressources et des hommes nécessaires au développement du capitalisme.

Cette appropriation s'articule autour du concept de mode de production. La région se présenterait comme une structure dans laquelle on retrouverait différentes unités économiques présentant les caractéristiques de différents stades de développement du capitalisme. Cette structure s'articulerait de telle sorte que les unités économiques des stades avancés du capitalisme assurent leur développement en s'appuyant sur des unités économiques des stades moins avancés. En ce sens, la région est une formation sociale particulière dans laquelle on retrouve une articulation particulière de modes de production.

Plus précisément, la problématique en est une de branche. Il s'agit d'une prise en compte de l'état de la division du travail entre branches, des formes nécessaires d'articulation des branches incluant les externalités, de la division du travail au sein de la branche (centre de recherche, fabrication, montage), des conditions de l'articulation des

divers stades d'élaboration au sein des procès de travail (transports et communications) et enfin, des conditions par lesquelles le capital financier peut gérer le processus de valorisation du capital.

Pour A. Lipietz⁷², les rapports interrégionaux définis comme des rapports qui s'établissent entre régions inégalement développées au sein d'une zone d'intégration articulée en circuit de branches desservant un marché unique sont assimilables aux rapports internationaux. Ceci permet d'avancer l'unicité relative des alliances de classes à reproduire.

A. Lipietz classifie les régions ainsi:

- 1) Les régions avec un fort environnement technologique où les liens sont étroits entre les centres d'affaire, d'ingénierie et les établissements de recherche et d'enseignement technologique et scientifique. Ces régions présentent des externalités importantes et la valeur, ainsi que la qualification de la main-d'œuvre, y sont élevées.
- 2) Les régions où il y a une forte densité de main-d'œuvre qualifiée avec une tradition industrielle de la grande industrie. La valeur de la force de travail y est moyenne.
- 3) Les régions présentant une réserve de main-d'œuvre non qualifiée importante avec une valeur de reproduction très basse parce que cette réserve de main-d'œuvre provient de la dissolution de d'autres modes de production.

72. Lipietz, Alain, Le capital et son espace, Paris, François Maspero, coll. "Economie et socialisme", 1974.

A partir de cette classification, on peut lier la région (1) à la direction et à la valorisation du capital, la région (2) à la fabrication qualifiée, la région (3) au montage non qualifié. Cette division du travail existe indépendamment de la région qui correspond au centre de consommation et qui est généralement la région (1).

Selon l'état du système de transport et de communication ainsi que selon la capacité du capital à s'interrégionaliser, la division régionale du travail se fera selon des modalités particulières. Parfois, par exemple, une industrie régionale possédée par une ou des familles, peut constituer un frein à la valorisation du capital par une interrégionalisation qui doit reposer sur l'articulation du capital industriel au capital financier et sur l'autonomisation de la fonction d'ingénierie.

Si l'on fait une relation entre les régions de type (3) et les pays sous-développés, nous pouvons voir que les établissements qui s'installent dans les pays sous-développés sont les mêmes que ceux qui s'installent dans les régions de type (3). A partir des travaux de Vernon⁷³, on peut dire que l'industrialisation en pays sous-développés se fera avec des établissements qui auront les caractéristiques suivantes:

- 1) nécessité d'une grande quantité de force de travail;
- 2) forte sensibilité au prix de la demande;
- 3) autosuffisance des établissements au niveau des entrées.

73. Vernon, Raymond, Les conséquences économiques et politiques des entreprises multinationales, Laffont, Paris, 1974.

A partir de cette dernière caractéristique, on peut déduire que ces établissements fuient les effets externes qui pourraient provoquer une industrialisation massive et une hausse du prix de la main-d'oeuvre. Etant donné leur autosuffisance, ces établissements ne provoqueront pas d'effet de liaison. Aussi, ils s'articulent à une région pour autant qu'elle fournit la main-d'oeuvre à bas prix par la dissolution des autres modes de production. Ces établissements sont en liaison organique avec leur centre d'approvisionnement en matières premières et en produits semi-finis avec leurs marchés et les industries situées en aval de la branche, ce qui limite les effets d'entraînement souhaités souvent par la région d'accueil.

Ainsi, les vieilles régions du centre de type (3), comme les pays sous-développés, apparaissent avec une telle division régionale du travail comme excentrées et condamnées à s'intégrer à des circuits extérieurement dominés. Aussi, ces régions de type (3) présentent la particularité que la création d'emploi s'accompagne d'un accroissement du chômage par la transformation en armée de réserve flottante, une armée de réserve latente.

Dans cette approche, la restructuration spatiale de la production a son envers dans la restructuration des rapports entre classes, de sorte que la restructuration de l'espace, qui est alors un enjeu et un moyen, est lutte de classes.

La démarche poursuivie par Lipietz est la suivante: ce qu'il s'agit d'expliquer, c'est le sous-développement que l'on retrouve dans les

pays sous-développés et dans les régions sous-développées des pays plus riches. A partir d'une classification des régions qui reproduit les conditions de valorisation du capital et du concept de mode de production, il arrive à démontrer que cette valorisation du capital passe par l'utilisation comme appui des anciens modes de production.

Ceci complète la description des théories de développement régional. Ces théories sont nombreuses et certainement d'importance inégalée. Elles ont parfois de multiples nuances et des implications énormes qui ne seront guère transmises au niveau des politiques et des programmes. Aussi, elles ne s'attaquent pas toujours au même niveau de réalité. Ainsi, elles relèvent parfois plus de l'explication (approche en terme de mode de production) ou encore, plus de l'organisation de la structure d'intervention régionale (approche en terme de processus collectif d'apprentissage et d'adaptation) ou parfois, de simples relations (théorie de la taille des villes).

Nous allons maintenant faire l'inventaire des principales politiques et des principaux programmes et en dégager les orientations théoriques.

CHAPITRE II

LES POLITIQUES ET LES PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT REGIONAL

1. ORIGINE DE LA PREOCCUPATION REGIONALE

La préoccupation régionale des gouvernements a sans doute été nourrie par une certaine conscience au niveau du public de l'inégalité des chances d'une région par rapport à d'autres et de certains moyens pour y remédier. Est-ce l'accès généralisé à l'information par l'image ou une confiance jamais atteinte dans la capacité du capitalisme de créer de la richesse et de la redistribuer par le processus politique, qui ont soutenu cette prise de conscience? Ou encore, est-ce la convergence de cette prise de conscience de la pauvreté régionale avec le besoin constant de refaire l'espace économique canadien en créant la péréquation avec les pouvoirs de taxation cédés au fédéral par les provinces pour soutenir l'effort de guerre? Ce sont là de grandes questions auxquelles nous ne pouvons répondre ici mais qu'il convient de souligner car ils caractérisent le contexte économique certes, mais aussi le contexte politique et culturel.

Ajoutons, pour caractériser cette époque des premières interventions du gouvernement fédéral en matière de politique régionale, que les instruments keynésiens de la planification économique vont aussi parvenir à leur maximum d'efficacité avec leurs effets forcément inégaux dans un pays comme le Canada. Enfin, sur le plan des investissements, le baby-boom est aux portes des écoles. Cela signifie des écoles à construire

et plus tard des logements, enfin une demande potentielle énorme.

Le point de départ de la première politique régionale au Canada sera donc le système de péréquation budgétaire. Il visait, et vise encore, à assurer des services uniformes à travers tout le pays en répartissant la richesse des provinces riches vers les provinces plus pauvres.

La péréquation fut la première manifestation que le problème régional allait être pris en charge politiquement par le gouvernement fédéral et à sa suite par le gouvernement de Québec. Il y en aura bien d'autres surtout venant du gouvernement fédéral qui y trouve une excellente raison d'être soit la répartition de la richesse.

2. LES INTERVENTIONS DES GOUVERNEMENTS

L'étude des politiques et des programmes de développement régional de 1960 à 1980 est un sujet très vaste car il y a l'histoire de ces politiques ou de ces programmes, il y a les objectifs fixés dans les textes de lois, il y a le type d'application que l'on a fait auprès du public et des éventuels intervenants intéressés par les bénéfices de ces politiques et il y a aussi les effets réels à court, moyen et long terme. Tous ces aspects fort importants ne constituent pas l'objet de ce mémoire qui est en quelque sorte la confrontation de la pratique avec la théorie. Plus particulièrement le cadre de présentation des politiques que nous retiendrons pour établir cette confrontation sera le suivant: description et présentation des objectifs de l'intervention, conditions d'éligibilité

et type d'aide, identification de l'organisme porteur, les sommes dépensées et enfin, nous analyserons pour chaque intervention, son contenu théorique afin de la situer par rapport aux approches théoriques que nous avons décrites dans la première partie.

Les interventions qui retiendront notre attention sont: du côté du gouvernement fédéral, le programme Aménagement régional et développement agricole (A.R.D.A.), l'aide au développement industriel, les zones spéciales, les ententes-cadre et, du côté du gouvernement du Québec, l'expérience du Bureau d'aménagement de l'est du Québec (B.A.E.Q.), les régions administratives, les missions de planification, la loi sur l'urbanisme et l'aménagement et enfin, le Fonds de développement régional (F.D.R.).

2.1 Les interventions du gouvernement fédéral

2.1.1 Aménagement régional et développement agricole (A.R.D.A.)

2.1.1.1 Description et objectifs du programme

La loi A.R.D.A. fut adoptée en 1961. Ce programme visait la remise en valeur des terres agricoles et l'aménagement des régions agricoles du Canada. Ce fut la première phase du programme (A.R.D.A.-1).

La deuxième phase du programme (A.R.D.A.-2) commença en 1966 par une modification de la loi qui étendit le programme aux régions rurales et non plus seulement aux régions agricoles.

A.R.D.A.-2 permettait ainsi de présenter des projets qui inté-

graient toutes les phases du développement d'une région. En plus du secteur de l'agriculture, on pouvait présenter des projets touchant la forêt, les parcs, les pêcheries, l'infrastructure économique et sociale.

Enfin, de 1971 à 1975, c'est la période A.R.D.A.-3. Ce programme devient alors, à l'intérieur du M.E.E.R., un programme marginal sans budget fixe. A.R.D.A.-3 conservera les mêmes objectifs qu'A.R.D.A.-2. Les régions qui bénéficièrent de cette troisième phase furent le Saguenay Lac St-Jean et le Nord-Ouest québécois.

2.1.1.2 Conditions d'éligibilité et type d'aide

Les types de projets financés par le programme devaient viser la conservation des sols et des ressources hydrauliques, la mise en valeur dans les régions rurales et favoriser d'autres usages des terres agricoles à rendement marginal ou faible.

Outre le fait qu'A.R.D.A. permit le financement du plan du Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec (A.R.D.A.-1) et sa réalisation (A.R.D.A.-2) dont nous allons parler plus loin dans les interventions du gouvernement du Québec, ce programme servit à financer l'aménagement des cours d'eau en vue de prévenir les inondations et le drainage des terres adjacentes.

En plus des sommes prévues dans le programme, les projets à long terme couvrant le développement global d'une région avaient accès au Fonds de développement économique rural (F.O.D.E.R.) qui fut créé par une loi du gouvernement fédéral le 12 mai 1966. Ce fonds vient ainsi

compléter le programme A.R.D.A. en donnant au gouvernement fédéral la possibilité de financer des projets de développement rural intégré pour une région complète. Plus précisément, la loi sur le fonds de développement économique rural permettait au Ministre des forêts et du développement rural, sur la recommandation d'un conseil consultatif réunissant une dizaine de hauts fonctionnaires de divers ministères, et avec l'approbation du gouverneur en conseil, de conclure avec toute province un accord en vue:

- a) d'entreprendre conjointement avec la province ou un de ses organismes un programme détaillé et complet d'aménagement rural dans des régions spéciales d'aménagement rural, ou
- b) de verser à la province des contributions relatives au coût d'un programme détaillé et complet d'aménagement rural, entrepris par le gouvernement de la province ou un de ces organismes⁷⁴.

Initialement prévu pour un montant de \$50 millions, le fonds est rapidement porté à \$300 millions. Aucune formule de péréquation n'était prévue en ce qui concerne la répartition des sommes à dépenser. La désignation des régions visées et la fixation des sommes à dépenser devaient se faire conjointement avec les provinces intéressées.

Les activités du fonds prirent fin en 1976 mais on permit aux projets en cours de se poursuivre au-delà de cette date.

74. Canada, Loi sur le développement économique rural, sanctionnée le 11 juillet 1966, 14-15 Elisabeth II, chap. 41, art. 4.

2.1.1.3 Organisme porteur

Le programme A.R.D.A. et le fonds de développement économique rural ont relevé jusqu'en 1969 de la Direction générale de développement rural qui relevait du Ministère des forêts et du développement rural.

A.R.D.A. était un programme conjoint (50% fédéral, 50% les provinces) au niveau des coûts mais les provinces avaient la responsabilité de la formulation et de l'exécution des projets. Le Québec accepta le programme en 1963.

Les programmes A.R.D.A. et F.O.D.E.R. furent, à partir de 1969, administrés par le Ministère de l'expansion économique régionale (M.E.R.) qui vient alors d'être mis sur pied.

2.1.1.4 Sommes dépensées

A.R.D.A.-1 entraîna une dépense totale de \$100 millions partagée également entre Québec et Ottawa. A.R.D.A.-2 permit des dépenses de \$120 millions. Et A.R.D.A.-3, des dépenses de \$48.8 millions dont \$34 millions assumés par le gouvernement fédéral.

2.1.1.5 Les orientations théoriques

Le programme A.R.D.A. fut en fait un programme de modernisation des régions agricoles au début et ensuite des régions rurales. Il permit dans cette deuxième phase le financement de plans de développement intégré d'une région. La modernisation s'appliquait alors à toute la région. Ce passage du financement de la prévention des inondations et du drainage

des terres (A.R.D.A.-1) au financement de plans de développement intégré (A.R.D.A.-2) procède d'un changement au niveau de la définition de région. En effet, la phase-1 du programme s'appuie sur une définition de la région en terme de "poches de pauvreté". Ainsi, les pauvres étant en majorité dans des régions agricoles, il faut donc un programme qui s'applique à celles-ci. Rapidement, on s'orientera vers une définition plus fonctionnelle de la région dans laquelle on incluera la ville et ses services et toutes ressources susceptibles d'être utilisées. C'est pourquoi le programme A.R.D.A., surtout dans sa deuxième phase, deviendra un véritable programme de modernisation, c'est-à-dire que le modèle à suivre sera celui de la région du centre, la région polarisante, la région moderne avec ses services et ses ressources organisés de façon rationnelle et un secteur secondaire important.

En conclusion, les effets de ce programme se situent à trois niveaux: au niveau politique, au niveau théorique et à un niveau extérieur aux objectifs du programme lui-même.

En effet, si globalement A.R.D.A. n'a eu que peu d'effet sur les conditions économiques des régions visées, il démontre que le problème régional prenait une place plus importante au niveau politique.

Au niveau théorique, il permettra une certaine adaptation de la notion de région.

Enfin, on doit retenir quelques effets non négligeables dans d'autres domaines tels:

la mise en place d'institutions de développement régional, la formation d'experts, l'expérimentation de méthodologie de développement régional et plus globalement d'alerter l'opinion sur la nécessité d'interventions importantes dans les régions en difficulté de croissance⁷⁵.

2.1.2 L'aide au développement industriel

2.1.2.1 Description et objectifs de l'intervention

En 1963, on instaura un programme d'aide financière au développement des entreprises manufacturières avec la loi sur le développement de certaines régions. L'aide était obtenue sous forme d'exemption fiscale au début et ensuite sous forme de subventions automatiques. Les régions visées étaient celles où le taux de chômage était supérieur à un certain niveau. On identifia ainsi 35 zones au Canada. En 1969, une loi sur les subventions au développement régional fut votée qui permettait un nouveau type d'aide relié aux immobilisations, aux nombres d'emplois créés et à la région d'implantation.

Les objectifs de ces programmes sont les mêmes. Ils visent la création d'emploi à valeur ajoutée élevée en stimulant la mise sur pied d'entreprises de fabrication là où elle ne s'est pas "naturellement" implantée. Il s'agit aussi de renforcer la structure industrielle de certaines régions, de multiplier les effets en aval du secteur primaire et

75. François Poulin, Yves Dion, Les disparités régionales au Canada et au Québec: les politiques et les programmes, 1960-1973, dossier de référence à l'usage des participants au colloque sur le développement régional tenu à Montréal le 29 novembre 1973, Centre de recherche en développement économique, Université de Montréal, page 43.

de créer des emplois.

Les modifications aux types d'aide et aux conditions d'éligibilité ne modifieront pas les objectifs poursuivis mais tendront à ajouter une plus grande efficacité à l'aide offerte aux entreprises. Cette plus grande efficacité sera recherchée soit par rapport aux régions visées, soit par rapport au nombre d'emplois créés ou soit par rapport à l'attrait de l'aide offerte (les exemptions fiscales misent sur les revenus futurs alors que les subventions veulent réduire la capitalisation nécessaire).

2.1.2.2 Conditions d'éligibilité et type d'aide

Le programme (1963-1972) permettait une aide qui prenait les formes suivantes: une exemption de trois ans en ce qui concerne l'impôt fédéral à payer sur le revenu des entreprises manufacturières nouvelles et l'amortissement accéléré des nouveaux équipements ou des nouvelles constructions.

Ce programme fut amendé en 1965. Ainsi, l'exemption d'impôt fut remplacée par des subventions (1/3 pour les premiers \$250,000 de nouveaux investissements, 1/4 pour les \$750,000 suivants, 1/5 pour le reste avec un maximum de \$5 millions) qui étaient accordés de façon automatique en autant que les normes fixées dans la loi étaient respectées.

Avec la création du M.E.E.R., un nouveau programme est mis sur pied à partir de 1969 par la loi sur les subventions au développement régional. Dans ce nouveau programme, les avantages à obtenir sont également liés au type d'entreprise et à la région où l'entreprise s'installe ou

s'agrandit.

Outre la zone dite "zone désignée" (dès 1972, le Québec sera entièrement une zone désignée), il existe d'autres conditions d'éligibilité des projets: être une entreprise de fabrication, n'avoir aucun engagement antérieur sur l'achat d'équipement, représenter un investissement minimum de \$30,000 ou de \$60,000 si l'emploi sert aussi de base de calcul, être financé à au moins 20% par l'entrepreneur, contribuer au développement socio-économique de la région et être irréalisable si non subventionné.

En plus de ces critères, la loi prévoit que pour la modernisation ou l'expansion d'une entreprise qui ne fabrique pas un nouveau produit, la subvention peut être calculée sur la base de l'investissement alors que si l'entreprise prévoit fabriquer un nouveau produit, le nombre d'emplois créés prévu peut servir de base de calcul.

En ce qui concerne les montants, ils varieront selon les régions (A, B ou C). En région A, la modernisation permet une subvention allant jusqu'à 30% de l'investissement et une nouvelle entreprise ou un nouveau produit permet une subvention allant jusqu'à 35% de l'investissement et \$7000 par emploi créé. En région B, ce sera 20% de l'investissement pour une expansion et 25% de l'investissement plus \$5000 par emploi créé pour une nouvelle entreprise ou un nouveau produit. En région C, ce sera 10% de l'investissement pour une expansion et 10% de l'investissement plus \$2000 par emploi créé pour une nouvelle entreprise.

La région A correspond aux provinces maritimes, la région B aux autres régions désignées et la région C à la région Montréal-Cornwall.

Des montants limites ont aussi été fixés: dans le cas d'une modernisation ou d'une expansion, la subvention ne peut dépasser le moins élevé des montants entre 20% du coût d'immobilisation et \$6 millions et dans le cas d'une entreprise nouvelle ou d'un nouveau produit, la subvention ne peut être supérieure à \$30,000 par emploi direct créé ou la moitié de l'investissement ou 25% du coût d'immobilisation plus \$5000 pour chaque emploi direct ou encore 80% du coût d'immobilisation approuvé. Le gouvernement, par cette loi, peut aussi garantir des emprunts faits par l'entreprise.

La loi prévoit aussi que dans le cas des zones spéciales, les montants limites pourront être dépassés ou la loi pourra s'appliquer différemment. On pourra alors financer des entreprises du secteur primaire ou du secteur tertiaire. Ainsi par exemple en 1982, dans la zone spéciale de Montréal, les seuls projets admissibles sont ceux qui sont reliés à certaines industries, telles les entreprises de fabrication ou de transformation à haute technologie et la recherche et le développement industriels. Un minimum d'investissement est requis et jusqu'à 100 kilomètres à l'ouest de Montréal, ce montant est réduit de moitié. En ce qui concerne les Iles de la Madeleine, le montant de la subvention pouvait atteindre 50% du coût d'immobilisation approuvé en 1982 et la loi s'applique à toute petite ou moyenne entreprise.

2.1.2.3 Organisme porteur

La loi stimulant le développement de certaines régions en 1963 était administrée par l'Agence de développement régional qui relevait du Ministère de l'Industrie.

Avec la création du Ministère de l'expansion économique régionale en 1969, l'aide au développement industriel y sera regroupé. Ainsi, le M.E.E.R. administrera la loi sur le développement de certaines régions et la loi des subventions au développement régional.

2.1.2.4 Sommes dépensées

Dans le cadre de la loi sur le développement de certaines régions au 31 mars 1972, des subventions de \$250 millions avaient été autorisées. Ce programme cessa en 1969 de recevoir de nouvelles demandes.

En ce qui concerne la loi sur les subventions au développement régional de 1969 à 1980, \$288.7 millions seront dépensés.

2.1.2.5 Les orientations théoriques

En général, quelque soit la période concernée, l'aide au développement industriel s'est faite sous forme de réduction de coûts des entreprises en région.

La réduction de coûts visait à stimuler les investissements dans certaines régions. Les régions en question présentaient des taux de chômage élevés donc une structure économique déficiente en ce qui regarde la capacité d'absorption de la main-d'œuvre en surplus. La modification de

structure envisagée afin de réduire les surplus de main-d'œuvre fut, dans le cas de ce programme, l'accroissement de la transformation en région donc la création d'entreprises manufacturières supplémentaires ou l'accroissement de la production de celles qui existaient déjà. Les régions visées en général étaient des régions dont l'activité économique reposait principalement sur la production de ressources naturelles.

La réduction de coûts s'appliquait pour la première période (1963-1965) aux impôts sur le revenu à payer dans le futur soit par un taux d'imposition nul ou des amortissements admissibles plus élevés. Cette réduction de coûts s'appliquait donc sur les revenus futurs, ce qui avait comme avantage de fonder la décision d'aide sur des projets dont les anticipations de coûts et de revenus devaient être considérées avec sérieux par les demandeurs d'aide puisque le niveau d'aide correspondait à la quantité de profits imposables après déduction d'un amortissement accéléré.

Dans la deuxième période (à partir de 1965) l'aide qu'on veut accorder n'est plus liée aux profits imposables mais à la valeur des investissements. Pour un investissement de \$250,000, la subvention correspondait à 1/3 du montant, 1/4 pour les \$750,000 qui suivent et 1/5 pour le reste. Un maximum de \$5 millions est fixé et la subvention est automatique.

Les critères de calcul changeront avec l'arrivée du M.E.E.R.. Ainsi, dans le cas d'une expansion, le critère du montant des investisse-

ments est conservé et dans le cas d'une production nouvelle, le nombre d'emplois créés sera considéré. Ainsi, on veut particulièrement stimuler la création d'emplois en en faisant un critère qui générera une subvention supérieure.

Les réductions de coûts au niveau des montants nécessaires ont l'effet d'abaisser le seuil de rentabilité pour les premières années procurant ainsi une compensation pour les coûts supplémentaires liés à l'installation en région. Cette compensation devait favoriser la mise sur pied d'entreprises nouvelles en région plutôt que dans le centre. L'abaissement du seuil de rentabilité favorise aussi la mise sur pied d'entreprises à vocation régionale qui n'assumeront pas les frais supplémentaires qui auraient de toutes façons dû être assumés. Dans ce cas, la subvention joue le rôle de catalyseur en réduisant les niveaux de prix ou de demande nécessaires pour soutenir une production manufacturière minimale.

L'utilisation de subventions comme type d'aide permet aussi de s'attaquer au problème du manque de capitaux en région. La capitalisation nécessaire est alors réduite quelque peu.

Aussi, l'aide au développement industriel s'est appuyée comme "naturellement" sur l'entrepreneurship déjà existant et sur la répartition de cet entrepreneurship dans l'espace.

A partir de cette première analyse, il s'agit pour nous maintenant de rattacher, si cela est possible, ce type d'interventions avec une ou des approches théoriques que nous avons décrites en première partie de

ce mémoire.

A première vue, l'insistance sur le secteur manufacturier et l'abaissement des coûts de fonctionnement ou d'installation comme forme d'aide nous suggère que ce genre de programme s'inscrit dans la "théorie des secteurs" mais les facteurs sur lesquels cette théorie propose d'intervenir sont la croissance du revenu per capita, la croissance de la demande et l'augmentation de la productivité. Les subventions au développement régional peuvent certes, à la longue, avoir de tels effets mais ce ne serait pas le moyen le plus efficace d'influencer ces trois facteurs qui, par leurs accroissements soutenus, finissent selon la théorie, par stimuler la croissance successive des secteurs primaire, secondaire et finalement tertiaire.

La théorie des stades de développement semble, selon nous, mieux intégrer une intervention telle la stimulation directe du secteur manufacturier. Cette théorie s'est élaborée à partir de la théorie des secteurs et de la théorie de la localisation. En effet, cette approche tient compte à la fois de la séquence de développement des secteurs et des facteurs de localisation propices à certaines activités plutôt qu'à d'autres. Sans nier l'importance du revenu per capita, de la demande et de la productivité, elle superpose à ces facteurs les facteurs de localisation qui peuvent être les coûts de transport ou le coût du capital ou une ressource naturelle particulière par exemple.

Le programme de subventions au développement régional a la pré-

tention de réduire le coût du capital selon les types de régions. Ainsi, les régions ressources qui ont démontré un faible pouvoir d'attraction sur l'industrie manufacturière profitent de plus fortes subventions.

Un autre point de convergence entre cette théorie et le type d'intervention qui nous concerne se retrouve au niveau du secteur secondaire qui est à la fois un indicateur de stade et un moyen d'intervention. En effet, après les stades de l'économie de subsistance, du développement des échanges locaux et du transport et le stade de l'agriculture intensive et des échanges interrégionaux, arrive le stade de l'industrialisation par le secteur secondaire, soit l'avant-dernier stade avant celui du développement du tertiaire moteur.

Enfin, une dernière relation entre cette théorie et ces programmes d'interventions se vérifie au niveau de la théorie dans le postulat que des ressources sont toujours disponibles en région pour le passage d'un stade à l'autre. Cette limite s'applique aussi au programme de subventions au développement régional. Ainsi, par exemple, la ressource que constitue l'entrepreneurship peut être plus rare dans certaines régions et faire défaut pour une action efficace du programme. D'ailleurs, sur un plan plus global, les évaluations qu'on a faites de l'aide au développement du secteur manufacturier démontrent que les régions qui ont le plus profité des subventions ne sont pas celles qui en auraient eu le plus besoin⁷⁶.

76. Fédération des travailleurs du Québec, L'Etat rouage de notre exploitation, Montréal, 1971. Springate, D. Regional incentives and Private investment, C.D. Howe Research Institute, Montreal, 1973.

Mais ce type d'intervention dans l'économie peut-elle se rattacher à une seule théorie? Il semble que non. Ainsi, la théorie de la croissance industrielle qui attribue la croissance régionale directement à la croissance des industries de la région présente quelques liens de parenté avec le programme de subventions au développement régional. En effet, les industries en croissance et donc les régions en croissance sont celles qui présentent un taux de croissance supérieur au taux de croissance national. Donc, la distribution dans l'espace des industries à forte croissance (secteurs secondaire et tertiaire) et des industries à faible croissance, contribue selon les concentrations régionales de l'une ou de l'autre, à créer des régions à croissance forte et des régions à croissance faible. Plusieurs auteurs qui ont défendu ce genre d'approche au développement régional ont été amenés finalement à identifier comme un facteur crucial la décision de localisation.

Ainsi donc, un programme qui, par des stimulants précis, vise à influencer la décision de localisation des industries à croissance plus rapide en favorisant des régions moins développées par rapport à d'autres plus développées, contribue certainement en partie, s'il est efficace et, toutes choses étant égales par ailleurs, à situer l'origine de la croissance nationale dans les régions qui sont l'objet du programme.

2.1.3 Programme des "zones spéciales"

2.1.3.1 Description et objectifs de l'intervention

Ce programme avait pour objectif d'intervenir dans des zones

dites spéciales afin d'en favoriser l'expansion économique et le relèvement social.

La première entente conclue dans le cadre du programme "zones spéciales" porta sur la période allant du premier avril 1970 au 30 juin 1972. Elle fut ensuite prolongée jusqu'au 30 juin 1973. Elle porta le nom "Entente Canada-Québec sur les zones spéciales". Il s'agit alors des zones de Québec, Trois-Rivières, Sept-Îles - Port-Cartier, Lac St-Jean et Ste-Scholastique.

Enfin, le premier juillet 1977, entrait en vigueur le programme Zone spéciale de Montréal. Ce programme prévoyait des subventions au développement régional dans le cadre d'une politique industrielle qui privilégiait les secteurs manifestant une productivité élevée et une croissance rapide.

2.1.3.2 Conditions d'éligibilité et type d'aide

Les zones sont choisies en fonction de leur faible croissance. Les projets visés par cette entente sont de types construction et restauration de routes, pose de canalisation d'eau et d'égoûts, aménagement de parcs industriels et de rivières, construction d'écoles, aménagement touristique et restauration de sites historiques et enfin, financement de recherches et d'inventaires.

2.1.3.3 Organisme porteur

Ce programme relève du Ministère de l'expansion économique régionale. Il est administré au Québec par l'Office de planification et

de développement du Québec.

2.1.3.4 Sommes dépensées

En 1976, le programme avait permis des dépenses de \$298.8 millions. Ces sommes couvrent toute la durée de l'entente signée avec le Québec.

Ce programme a permis aussi au M.E.E.R. d'engager des sommes de près de \$69 millions de 1977 à 1980 dans le cadre du programme Zone spéciale de Montréal. Le programme était toujours en vigueur en 1980.

2.1.3.5 Les orientations théoriques

Ce programme vise principalement l'accélération de la croissance de certaines régions par l'amélioration de l'offre de services publics urbains et ensuite régionaux. A partir d'un inventaire⁷⁷ des 13 projets réalisés dans le cadre de ce programme, on remarque immédiatement le caractère urbain de l'application de ce programme. On a financé des routes, des services communautaires, des lieux touristiques, des parc industriels, enfin l'offre de services municipaux. L'époque de la mise en place d'un tel programme et les objectifs poursuivis sont révélateurs de l'orientation théorique principale qui est celle des pôles de croissance. On met sur pied un programme pour des régions en faible croissance et l'on finance des services municipaux. L'objectif est donc la croissance dans les villes qui sont des structures à même de créer des effets multiplica-

77. Bouchard, Joanne, Inventaire des programmes et politiques de développement régional à partir de 1973, L.E.E.R., Université du Québec à Chicoutimi, 1977.

teurs plus grands et donc de créer des revenus supplémentaires.

2.1.4 Les ententes-cadres: la nouvelle approche

La description et l'exposé des objectifs de cette intervention se fera en deux parties. La première décrira la structure générale des ententes-cadres pour tout le Canada et la deuxième décrira l'entente-cadre de développement signée entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec.

2.1.4.1 Description et objectifs de l'intervention

Cette approche constitue une nouvelle orientation en matière de développement régional. Elle prend la forme d'ententes générales entre le gouvernement fédéral et chacun des gouvernements provinciaux en vue d'atteindre les objectifs suivants:

- encourager l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques fédérales et provinciales, propres à assurer un appui général au développement des régions à faible croissance;
- déceler les entraves au développement économique dans les régions à faible croissance et modifier ou élaborer les programmes nécessaires pour les atténuer ou les éliminer;
- cerner des possibilités précises de développement dans les régions à faible croissance et contribuer à leur réalisation⁷⁸.

A partir de ces objectifs, des ententes auxiliaires respectant les termes de l'entente générale signée entre le gouvernement fédéral et

78. La nouvelle approche, M.E.E.R., 1976.

le gouvernement provincial, viseront à réaliser le potentiel de développement économique et social de chaque région ou province. Elles seront souples et de grande portée, ce qui permettra de particulariser les interventions gouvernementales en fonction des besoins d'une population, d'une région ou de possibilités de développement identifiées. Il s'agit aussi d'un processus car les ententes auxiliaires ne sont pas fixes quant à leur nombre, leur objet ou les ressources à mettre en valeur.

Le M.E.E.R. identifie trois genres d'ententes auxiliaires:

- des ententes peuvent viser à coordonner des programmes fédéraux et provinciaux en cours pour étayer une possibilité de développement;
- des ententes peuvent prévoir une aide particulière non prévue par les autres programmes gouvernementaux;
- des ententes peuvent soutenir des programmes permanents en vue de combler des lacunes dans l'ensemble des programmes gouvernementaux actuels.

Les principales nouveautés de ce genre d'approche sont l'encaissement d'interventions à la fois régionales et sectorielles et la différenciation des objectifs selon chaque province.

L'entente-cadre de développement Canada-Québec, quant à elle, fut signée le 15 mars 1974 et doit prendre fin le 31 mars 1984. Elle vise à résoudre à la fois des problèmes régionaux et des problèmes sectoriels. Les objectifs sont: stimuler la création d'emplois productifs, consolider les emplois des secteurs traditionnels, améliorer le niveau de vie, renforcer la structure industrielle et urbaine du Québec, favoriser

le développement optimal de ses différentes régions et un meilleur équilibre dans le développement de la province par rapport aux autres régions du Canada et enfin, susciter une participation accrue des Québécois à leur propre développement.

A partir de cette entente, des projets ou des programmes feront l'objet d'ententes auxiliaires. Ces projets ou programmes devaient s'inscrire dans une stratégie qui les encadre et les coordonne. Ainsi, en plus des objectifs cités plus haut, l'entente-cadre dégageait un certain nombre de priorités d'interventions pour le secteur primaire, le secteur manufacturier, le secteur tertiaire et en ce qui concerne les équilibres régionaux.

Dans le secteur primaire, on visera l'accroissement des revenus par le biais d'une grande productivité, l'aménagement de ressources naturelles qui maximisent leurs effets sur le secteur manufacturier et l'ajout d'étapes supplémentaires au processus de production. Dans l'agriculture, on encouragera la diversification de la production céréalière industrielle et l'augmentation de l'élevage d'animaux de boucherie. Dans le secteur forestier, on visera la rationalisation des sources d'approvisionnement et à en favoriser l'accès. Dans le secteur minier, on donnera plus de vigueur à l'exploration près des zones habitées ou accessibles et on encouragera la transformation au Québec des minéraux. Dans les pêcheries, on favorisera la concentration des infrastructures dans des centres bien équipés et la modernisation des méthodes de pêches, de transformation et de commercialisation.

Dans le secteur manufacturier, on mit de l'avant une stratégie à deux volets. Le premier volet comprenait la consolidation de secteurs traditionnels, tels les industries de production de biens non durables et de transformation de ressources et le deuxième, l'accélération de la transformation de la structure industrielle du Québec par la modification des structures d'interdépendance entre les industries et l'ajout d'étapes de transformation dans des secteurs à productivité et à croissance élevées. Les industries particulièrement visées sont la production d'acier pour ses effets en aval dans d'autres industries moins présentes au Québec, telles les produits électroniques et les instruments scientifiques et professionnels. On favorisera le développement accéléré des industries chimiques et pétrochimiques qui ont des effets en aval avec des industries importantes ou dynamiques: textiles synthétiques, plastiques et pharmacie.

En ce qui concerne le secteur tertiaire, il s'agit d'appuyer le tertiaire moteur tel l'industrie touristique et, pour la région de Montréal en particulier, de renforcer sa position dans le fret aérien, dans les domaines relatifs au commerce international et aux industries connexes ainsi que de favoriser le développement d'une communauté scientifique forte à partir des secteurs privé, universitaire et gouvernemental.

Enfin, on tiendra compte de la dernière priorité d'intervention soit les équilibres régionaux, en consentant des efforts en vue de répartir la croissance sur le territoire québécois afin de réaliser un meilleur équilibre urbain et de réduire les inégalités interrégionales. Mais il

est important d'ajouter que ces efforts seront concentrés sur un nombre limité de centres urbains. Ces centres urbains se retrouvent autour de Montréal que l'on reconnaît comme un pôle de développement. En fait, on favorisera des villes qui sont suffisamment loin pour avoir un effet de répartition interrégionale et suffisamment proches pour profiter des économies externes de l'agglomération montréalaise. Il s'agit de Sherbrooke et de Trois-Rivières et, en ce qui concerne des villes de moindres importances, Drummondville, Granby et Sorel.

Dans les autres régions, on favorisera le renforcement du rôle des capitales régionales et des centres intermédiaires. Pour ce faire, on accélérera la construction et la rénovation de tronçons de routes qui favoriseront les liaisons régionales ainsi que le développement de nouveaux services ferroviaires et aériens. On permettra le financement d'équipements publics essentiels à la réalisation de projets industriels d'importance.

A partir des objectifs et de cette stratégie, les gouvernements pourront signer des ententes auxiliaires dont l'impact sera évalué à partir des éléments suivants: leur effets sur la création ou le maintien direct d'emplois, l'effet en amont et en aval sur la création d'emplois, l'effet sur la diversification des activités économiques au Québec, l'impact sur les dépenses des gouvernements, l'effet sur le revenu personnel, l'impact sur la concentration de la population, la qualité de la vie et l'environnement et dans quelle mesure des subventions permanentes seront nécessaires.

2.1.4.2 Conditions d'éligibilité et type d'aide

En 1979-1980, les ententes auxiliaires qui étaient en cours de réalisation au Québec étaient les suivantes: les axes routiers prioritaires (septembre 1974 à mars 1982), le développement forestier (mars 1975 à mars 1984), les infrastructures industrielles (mars 1975 à mars 1983), le développement agricole (mars 1976 à mars 1982), le développement minéral (mars 1976 à mars 1981), l'implantation d'une usine de pâte kraft blanche à St-Félicien (avril 1976 à mars 1980), le parc industriel et commercial et aéroportuaire de Mirabel (juin 1976 à mars 1982), l'assainissement des eaux de la région de Montréal (mars 1978 à mars 1982), le développement touristique (avril 1978 à mars 1981), les équipements publics (mai 1978 à mars 1981) et la modernisation de l'industrie des pâtes et papiers (mai 1979 à mars 1984).

2.1.4.3 Sommes dépensées

La répartition des coûts des ententes auxiliaires varie pour chaque province. Ainsi, par exemple, la part des coûts assumés par le gouvernement fédéral est de 60% pour le Québec, 90% pour Terre-Neuve et 50% pour l'Ontario.

Au 31 mars 1980, une somme de \$742 millions avait été dépensée. Les ententes encore en vigueur prévoient des dépenses de plus de \$1.8 milliard.

2.1.4.4 Organisme porteur

L'entente fut signée par le M.E.E.R. pour le gouvernement fédé-

ral et par l'O.P.D.Q. pour le gouvernement provincial.

2.1.4.5 Les orientations théoriques

Dans les six objectifs de l'entente-cadre Canada-Québec, un seul fait référence aux régions de façon spécifique et c'est pour affirmer que leur développement optimal doit être favorisé. Ceci est symptomatique de la principale orientation théorique de l'entente-cadre soit l'amélioration de la position des pôles de croissance et de développement. Un objectif en fait mention: renforcer la structure industrielle et urbaine du Québec. Un autre en fait mention de façon indirecte soit la consolidation des emplois dans les secteurs traditionnels. Ces emplois étant pour une grande part dans les grandes zones urbaines du Québec, cette consolidation devient un objectif de modernisation d'un secteur de production des pôles de croissance ou de développement.

La théorie des pôles de croissance (école de Perroux) ou des pôles de développement (H.M.R.) trouve à l'intérieur de cette entente-cadre de multiples applications.

Au niveau du secteur primaire, on vise la modernisation et l'aménagement des ressources de telle sorte que leurs productions puissent avoir le plus d'impact possible sur le secteur manufacturier soit en terme de niveau de production ou de nombre d'établissements ou au niveau de nouvelles étapes de production. Dans l'agriculture, on parle de diversification de la production céréalière et d'une stimulation de l'élevage. On peut déceler derrière ces objectifs du secteur primaire une volonté

de densification des liens du primaire avec le secondaire et de substitution d'importation dans l'agriculture.

Dans le secteur manufacturier, les productions privilégiées sont celle de l'acier et celle des industries chimiques et pétrochimiques pour leurs effets en amont. On voit ici apparaître une volonté de densification des liens entre certaines industries de production à grande échelle et à fort taux d'innovation, telles les produits électroniques, les instruments scientifiques et professionnels, les plastiques et la pharmacie. C'est la définition du complexe industriel qui, à partir d'une industrie clef, impose sa domination sur un territoire où se réalisent de multiples interrelations en aval et en amont. L'entente-cadre au niveau du secteur primaire insiste sur la modernisation et l'aménagement de la production de ressources de telle sorte que soient maximisés les effets en amont de celles-ci et au niveau du secteur secondaire. Elle insiste aussi sur les effets en amont de certaines industries.

Un dernier objectif pour le secteur manufacturier vient à nouveau confirmer le choix de l'approche en terme de pôle de croissance ou de développement, soit l'augmentation du nombre d'étapes de production dans des secteurs à productivité et à croissance élevées. C'est une des fonctions du pôle de développement que de permettre l'apparition et le soutien d'industries à croissance élevée et productrices et/ou utilisatrices d'innovations.

Enfin, le genre de soutien que l'on se propose d'accorder au

secteur tertiaire se situe au niveau de l'industrie touristique pour ses multiples retombées, du développement d'une communauté scientifique, du transport et d'activités reliées au commerce international. Toutes ces activités sont des attributs des pôles de croissance.

Mais l'analyse des orientations théoriques de l'entente-cadre en terme d'application de la théorie des pôles de croissance ne peut être plus évidente qu'au niveau des objectifs retenus en ce qui concerne les équilibres régionaux. En effet le territoire privilégié pour les interventions concernant ce domaine sera celui de la région de Montréal dont on étend l'influence jusqu'à Sherbrooke et Trois-Rivières en passant par des centres moins importants tels Sorel, Drummondville et Granby. On y affirme le caractère de pôle de développement de Montréal. Les interventions retenues pour les régions en dehors de ce vaste territoire sont l'amélioration des réseaux routiers régionaux afin de renforcer les capitales régionales et les travaux publics reliés à la mise en place de complexes industriels. On favorise donc l'émergence de pôles de croissance en région en améliorant les communications avec l'hinterland de la capitale régionale et en favorisant son industrialisation.

Si nous avons utilisé parfois le terme pôle de croissance et parfois le terme pôle de développement, c'est que les objectifs retenus au niveau de l'entente-cadre ne précisent pas suffisamment les lieux d'intervention en ce qui concerne les secteurs. Les activités de croissance sont plus souvent soutenues que les activités de développement. Ces der-

nières impliquent une rupture par une ou des innovations dans un type de production et cette rupture provoque une réorganisation de la production autour de l'innovation. L'activité de développement a des effets beaucoup plus grands que l'activité de croissance qui résulte d'un accroissement à partir des activités et des moyens de production en place.

A partir de ces définitions utilisées par la théorie des pôles de développement (H.M.R.), les objectifs d'accroissement du nombre des étapes de production dans des secteurs à productivité et à croissance élevées ainsi que le développement d'une communauté scientifique forte constituent à notre avis les seuls objectifs qui soutiendraient les activités de développement. Il nous semble donc plus juste de dire que l'entente-cadre utilise timidement et pour Montréal seulement, l'approche en terme de pôle de développement alors que pour le reste du Québec, l'approche du développement urbain est celle des pôles de croissance.

Bien sûr il s'agit là d'objectifs et il se peut que certains objectifs ne soient jamais concrétisés par des projets. Mais s'il s'agit d'identifier le type de modèle théorique utilisé pour lire la réalité par les gouvernements au Québec actuellement, nous devons conclure que l'approche du pôle de croissance et de développement continue depuis 1970 (rapport H.M.R.) à dominer les interventions de ces mêmes gouvernements.

2.2 Les interventions du gouvernement du Québec

Dans cette partie, nous utiliserons le même cadre de présenta-

tion sauf en ce qui concerne les conditions d'éligibilité et le type d'aide ainsi que pour les sommes engagées qui ne s'appliqueront pas toujours. Aussi, sauf pour l'expérience du B.A.E.Q., les orientations théoriques seront exposées dans un seul bloc à la suite de la présentation de toutes les interventions.

Ces modifications à notre cadre de présentation sont liées à la nature des interventions du gouvernement du Québec. Ces interventions sont en effet administratives et ne sont pas, sauf pour le fonds de développement régional comme tel, des programmes d'aide ou de stimulation comme le sont les interventions fédérales. Une autre exception cependant à cette constatation soit le plan du B.A.E.Q. qui est en fait un vaste plan d'intervention à la fois administratif et sectoriel.

Les interventions dont nous allons parler sont l'expérience du B.A.E.Q., les régions administratives, les missions de planification, la loi sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire et le fonds de développement régional.

2.2.1 Le bureau d'aménagement de l'Est du Québec (B.A.E.Q.)

2.2.1.1 Description et objectifs de l'intervention

Le B.A.E.Q. fut la première intervention visant le développement régional du gouvernement du Québec. Les facteurs qui ont contribué à l'apparition de ce programme furent le dynamisme des leaders locaux, la situation critique de l'économie du Bas du Fleuve suite à la récession de

1957 à 1960 (ce qui amena la création d'un comité d'urgence au sein du conseil des ministres), la présence de la loi A.R.D.A. et l'arrivée sur le marché du travail de spécialistes du développement qui provenaient surtout de l'Université Laval.

Le B.A.E.Q., au printemps de 1963, se voit confier le mandat de la planification du développement de l'Est du Québec. La moitié de son budget servit à l'information et à la participation de la population.

Mais rien n'avait été fait dans ce domaine alors au Québec; aussi le B.A.E.Q. dut contourner, dès le début, l'absence de plan de développement du Québec entier qui aurait pu servir de cadre général dans lequel la région visée aurait à s'inscrire. Pour ce faire, on dut poser certains postulats et prendre pour acquises certaines réalités à partir desquels une stratégie pouvait s'échafauder:

- il revient à l'Etat de jouer le rôle de principal agent d'intervention ou de moteur de l'intervention;
- sur le plan du développement, la région serait reconnue comme un niveau privilégié d'intervention soit par le biais des pouvoirs des municipalités, soit par les politiques de déconcentration de l'administration publique, soit par la consultation des conseils économiques régionaux;
- que le Québec était en pleine période de croissance;
- l'urbanisation;
- l'industrialisation;
- les disparités sectorielles;
- les disparités régionales.

Suite à trois années de travail, le B.A.E.Q. présentera en 1966 aux deux gouvernements un plan de développement qui visait globalement l'élimination des disparités d'emplois, de productivités et de revenus. On voulait que cette région rattrape le Québec.

Plus spécifiquement, les objectifs retenus au niveau de la croissance étaient:

- la modernisation des secteurs de base: agriculture, forêt et pêche;
- la création d'activités dynamiques nouvelles: mines, tourisme et industries manufacturières.

Au niveau du développement, les modifications structurelles visées étaient:

- la valorisation de la main-d'œuvre;
- une urbanisation fonctionnelle;
- l'émergence d'une conscience régionale.

Deux années s'écoulèrent pendant lesquelles les gouvernements discutèrent pour finalement, en juin 1968, signer entre eux une entente qui les engageait à réaliser le plan présenté par le B.A.E.Q..

2.2.1.2 Organisme porteur

Le gouvernement du Québec créa, au printemps de 1963, le B.A.E.Q. par arrêté en conseil. Le bureau mit fin à ses activités après la présentation du plan de développement aux deux paliers de gouvernements.

2.2.1.3 Sommes dépensées

Les sources de financement furent la phase I du programme A.R.D.A. qui financera la mise au point du plan et la phase II qui financera le plan de développement prévu par le B.A.E.Q.. Le plan permettra aussi l'accès au F.O.D.E.R..

Un budget d'un demi-million fut voté pour les six premiers mois. Le projet devait durer trois ans pour une dépense totale de 4 millions. En 1968, l'entente qui sera signée entre le gouvernement du Québec et celui d'Ottawa autorisera des dépenses de \$258 millions. En 1971, la renégociation de l'entente porta les crédits alloués à \$411 millions au total de 1968 à 1976.

2.2.1.4 Les orientations théoriques

Le plan d'aménagement de l'Est du Québec a été marqué par deux contraintes importantes: l'absence de plan de développement global pour tout le Québec et la nécessité de planifier une action acceptable à court terme.

Ces deux contraintes ont eu un effet conjugué, soit la nécessité de définir les actions avec la population en fonction d'un contexte donné et donc, de la culture de l'époque. A ce sujet, le portrait des postulats sur lesquels repose le plan est révélateur du contexte de la révolution tranquille et du rôle qu'on voulait voir jouer à l'Etat. Il est aussi révélateur des constats de base qui servent à définir la position de la région. Reconnaître l'industrialisation, la croissance, l'urbanisation

et leurs conséquences, soit les disparités régionales et sectorielles, ne plaide pas en faveur d'une meilleure répartition de la production mais en faveur d'une modernisation de la région qui devait avoir comme effet une amélioration de sa position relative.

Dans cette perspective, le B.A.E.Q. a mis de l'avant une approche du développement en terme de pôle de croissance. C'est ainsi qu'en parlant de l'industrialisation qui ne peut se répartir sur le territoire de façon uniforme et de l'abondance des services en milieu urbain, le B.A.E.Q. dira: "Dans une perspective de création de région-plan et de planification, ces phénomènes peuvent et doivent, croyons-nous être accentués et rationalisés"⁷⁹.

Au niveau des objectifs, cela se traduira par des choix précis: la mise en place d'une urbanisation fonctionnelle et la création d'activités dynamiques nouvelles dans le secteur du tourisme et le secteur manufacturier.

Evidemment, il ne suffit pas de le dire pour que des pôles de croissance importants apparaissent. Le plan du B.A.E.Q. envisagera certes d'autres moyens que le simple fait d'en parler. Mais ces moyens nous révèlent une perception quelque peu maigre des pôles de croissance. Ainsi, les moyens envisagés pour que des branches industrielles nouvelles apparaissent se limitent à l'effort de promotion industrielle et au niveau

79. B.A.E.Q., Plan de développement, cahier 1, juin 1966

des gouvernements, à l'intensité des mesures favorisant l'industrialisation décentralisée. On ne parle ni d'innovation, ni de la distinction entre activités de croissance et activités de développement et ni non plus de la polarisation de la région tout entière.

Mais il faut reconnaître au B.A.E.Q. le mérite d'avoir été le précurseur en ce domaine au Québec devançant le rapport H.M.R. et l'entente-cadre de développement Canada-Québec qui sera signée en 1974.

Le portrait des orientations théoriques ne serait pas complet si nous ne parlions de la participation de la population à l'élaboration du plan.

En effet, le projet du B.A.E.Q. avait aussi comme objectif global de permettre à la population de se donner un plan intégré de développement et de le gérer; l'expérience n'était pas seulement économique mais aussi sociale; elle n'était pas seulement élitiste mais populaire. Ce type de gestion des ressources a des implications politiques et économiques importantes (les Opérations Dignité en témoigneront) au niveau d'une région donnée où la vérification des effets prévus peut se faire assez facilement au fil des ans. Ainsi, la modernisation des secteurs traditionnels devait entraîner une diminution du nombre de travailleurs dans ces secteurs mais aussi une amélioration au niveau de l'emploi et de la rémunération pour les travailleurs qui restaient. La même logique s'applique pour le remembrement des terres agricoles à potentiel élevé ou la professionnalisation des travailleurs de la forêt. Ces mesures

devaient avoir un effet sur les revenus. La confrontation entre les objectifs et la réalité économique est encore plus révélatrice en ce qui concerne la création d'activités dynamiques nouvelles non liées aux ressources. Le regroupement des petites unités de transformation visant l'augmentation de la transformation des ressources locales constitue aussi une mesure qui amenait une diminution de l'emploi qui devait être compensée par une augmentation de la production au niveau des ressources nécessaires. A ces mesures dont les effets pouvaient être évalués à long terme, il faut ajouter les programmes concernant la mobilité professionnelle et géographique dont les effets devaient (et non pouvaient) être mesurés à court terme. Dans un contexte pareil, la gestion du plan se devait d'être toujours entre les mains de ceux qui l'avaient conçue et inspirée. La population aurait dû être tout autant associée à l'exécution qu'à l'élaboration. A partir de cette position où les intervenants locaux participaient pleinement à la formulation du plan de développement jusqu'à une position où ils se sont retrouvés consommateurs de subventions et tout cela dans une région qui ne verra pas sa situation économique relative s'améliorer, beaucoup deviendront vite déçus des résultats⁸⁰.

Pour conclure sur le B.A.E.Q., nous citons François Poulin et

80. Dufort, Pierre, Comment sous-développer rationnellement l'Est du Québec ou l'aménagement vu par les aménagés, La problématique du développement en milieu rural, Actes du Colloque tenu à l'Université du Québec à Rimouski, 24-25, octobre 1975, U.Q.A.R., G.R.I.D.E.Q.

Yves Dion:

De nombreux projets du plan furent mis en oeuvre dans tous les domaines; des dizaines de millions furent investis dans les différents secteurs. Mais la globalité du plan ne fut pas respectée: certains projets-clés ne furent pas acceptés par les gouvernements, et parfois, même s'ils figurent aux ententes, ils ne furent pas réalisés dans l'esprit initial. L'approche du B.A.E.Q., qui avait été essentiellement participante, fut progressivement remplacée par une approche technocratique de la part des administrations responsables de l'exécution du plan. De là, certaines réactions vives de la population, comme Cabano et les opérations-dignités, phénomènes uniques au Québec, illustrant un mode direct d'intervention de la population dans les mécanismes économiques. A l'origine, l'expérience visait un réajustement global de l'homme vis-à-vis son milieu physique, économique et social, ce qui supposait une révision des structures de la société et de l'économie régionale. Les gouvernements refusèrent une telle aventure⁸¹.

2.2.2 Les régions administratives

2.2.2.1 Description et objectifs de l'intervention

Les régions administratives originent d'une étude des zones d'influence des différentes villes du Québec. A partir de ces informations, le gouvernement put établir les cartes de dix régions administratives comprenant vingt-cinq sous-régions administratives avec des capitales régionales et sous-régionales. Elles servirent ensuite d'instrument de localisation des activités des différents ministères. On pouvait ainsi concevoir la déconcentration en région de certaines activités et une meilleure coordination des services gouvernementaux reléguant aux

81. Poulin et Dion, op. cit., page 71

oubliettes les quarante systèmes des découpages territoriaux recensés dans les ministères et organismes de l'époque.

L'objectif principal de cette étude en est un de rationalisation des diverses interventions des organismes du gouvernement en vue de se rapprocher de la population et d'éviter l'éparpillement des efforts de désignation de centres sous-régionaux et intermédiaires. Cela constitue aussi un effort de modernisation perçu comme indispensable au développement industriel régional.

2.2.2.2 Organisme porteur

L'étude fut réalisée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce. Ensuite, le gouvernement adopta par arrêté en conseil les cartes des régions administratives engageant ainsi les divers ministères et organismes gouvernementaux.

Le gouvernement approuva ces cartes par un arrêté en conseil le 29 mars 1966. En 1970, Rimouski fut désigné capitale régionale de la région 01 par un autre arrêté en conseil.

2.2.3 Les missions de planification

2.2.3.1 Description et objectifs de l'intervention

Les missions de planification visaient à préparer l'esquisse de plan de développement pour certaines régions. On adopta l'approche du B.A.E.Q. qui consistait à décrire les problèmes de la région tant du point de vue économique que social ou bio-physique. A partir de cette description,

on procède à l'élaboration d'un diagnostic et avec la participation de chaque ministère impliqué et de la population par ses corps intermédiaires, on procède à l'inventaire des éléments de solution.

Au contraire de l'expérience du B.A.E.Q., les missions de planification régionale ne précédaient pas l'arrivée massive d'argent neuf mais plutôt le début d'une coordination plus efficace de l'action du gouvernement au chapitre du développement régional.

En ce qui concerne l'exécution du plan, les missions de planification régionale proposaient une conférence administrative régionale regroupant le directeur régional de chaque ministère. Ce comité devait être présidé par un fonctionnaire de l'Office de planification et de développement du Québec (O.P.D.Q.).

2.2.3.2 Organisme porteur

Les missions de planification furent réalisées par l'Office de planification et de développement du Québec qui était rattaché à l'époque au Conseil exécutif.

Il y eut des missions de planification en 1969 au Saguenay Lac St-Jean, en 1970 pour les régions du Nord-Ouest et en 1971-1972 pour les Cantons de l'est.

2.2.4 La planification urbaine

Nous nous contenterons ici non pas de recenser toutes les fusions

opérées au Québec mais plutôt de relever les lois de fusions de pouvoirs municipaux les plus importantes et de démontrer la continuité du processus.

2.2.4.1 Description et objectifs de l'intervention

Cette intervention du gouvernement du Québec est en fait l'addition de multiples interventions ponctuelles qui s'échelonnent sans cesse tout au long de la période qui nous intéresse. Elles ont toutes la même caractéristique, soit le regroupement de pouvoirs municipaux sous un nombre moins grand d'administrations. On veut éviter des dédoublements coûteux et des arbitrages politiques déchirants. On veut aussi créer des économies d'échelle dans l'offre de services municipaux.

Cette planification urbaine ne commença pas avec l'opération "communauté-urbaine" en 1968. En fait, dès 1965, une loi provoquera vingt fusions. Des villes de petite taille comme Montmagny, Alma et l'Île Jésus par exemple seront touchées. Ensuite commença le processus de mise en place de communautés urbaines au niveau des grands centres populaires du Québec. Il s'agissait de créer pour les agglomérations de Hull, Montréal et Québec, un organisme supra-municipal qui allait avoir pour première fonction d'élaborer un plan de développement de leur territoire. En outre, elles avaient des pouvoirs étendus dans les domaines du développement industriel et touristique, des transports en commun, du contrôle de la pollution et de la protection.

Les fusions de municipalités comme la création de communautés

urbaines doivent être envisagées comme des mesures favorisant la rationalisation des services municipaux et la diminution des coûts de ces services. Elles doivent aussi être perçues comme des mesures souhaitées par les municipalités d'un territoire. Ces dernières ont d'ailleurs le plus souvent fixé entre elles les échéanciers et les étapes de regroupement des services. La loi, dans ce cas, ne vient que formaliser une situation de fait souhaitée. Il est aussi vrai que les lois modifiant les pouvoirs des municipalités seront parfois imposées par le gouvernement aux intéressés. La création de la communauté urbaine montréalaise et la fusion de Baie-Comeau avec Haute-Rive en sont des exemples.

2.2.4.2 Organisme porteur

Le Ministère des affaires municipales sera toujours le responsable législatif de la création des nouvelles municipalités. Parfois, il produira des études favorisant le regroupement.

Les premières fusions dans la période qui nous concerne furent provoquées par une loi le 8 avril 1965. Des lois spéciales suivirent pour les villes d'Alma et de l'Île Jésus. Le premier janvier 1970, ce fut la loi créant les communautés urbaines de Montréal, Québec et de l'Outaouais. En 1975, ce fut le tour de l'agglomération de Jonquière, Arvida et Kénogami. En 1976, l'agglomération de Chicoutimi arriva elle aussi à l'ère des fusions.

2.2.5 Le projet de loi sur l'urbanisme et sur l'aménagement du territoire

2.2.5.1 Description et objectifs de l'intervention

Ce projet de loi (loi 125) sans être directement relié à un programme de développement régional n'en constituait pas moins un cadre général cohérent dans lequel les politiques et les programmes de développement régional allaient devoir s'inscrire.

Par cette loi, le gouvernement s'est donné un instrument qui allait contraindre les intervenants municipaux à s'entendre sur l'aménagement du territoire entier de municipalités adjacentes ou de groupes de municipalités. Cet aménagement devait se faire à partir des schémas d'aménagement régionaux préparés par l'O.P.D.Q.. Ces schémas régionaux comprenaient:

- l'inventaire des ressources humaines, physiques et économiques de la région;
- les objectifs de développement de la région à moyen et à long terme;
- les grandes vocations du sol;
- l'emplacement projeté et le programme de réalisation des principales voies de circulation, des grandes infrastructures et des équipements;
- les programmes recommandés pour assurer le développement du service de transport interurbain ou interrégional, l'exploitation des ressources naturelles, la protection de l'environnement et du patrimoine architectural et historique ou des sites exceptionnels de la région.

Ce cadre régional devait ensuite servir de référence pour la confection du schéma de secteur (groupe de municipalités) et une commission d'aménagement de secteur devait permettre la consultation de la population.

Au niveau de chaque municipalité, un schéma d'urbanisme a dû être confectionné. Il devait comprendre les affectations et les densités d'occupation du sol, les zones d'expansion urbaine et leurs étapes de développement, les zones d'habitation à rénover, un programme quinquennal de réalisation des travaux qui doivent être exécutés par la municipalité, etc.

Cette loi ne peut s'appliquer sans la création d'un nouveau pouvoir au sein duquel les arbitrages politiques devront se faire et les décisions se prendre quant au schéma d'aménagement régional. Cette nouvelle structure politique sera la Municipalité Régionale de Comté (M.R.C.). Le gouvernement définit ce palier politique comme une table de concertation qui sert à la fois à la décision et comme interlocuteur régional. En fait, la M.R.C. s'appuie quant à sa mise en place sur la corporation de comté qui existait déjà et qui avait des pouvoirs quant aux ententes intermunicipales, aux bureaux d'enregistrement, aux ponts, aux chemins et aux cours d'eau de comté. La M.R.C. aura en plus des pouvoirs en ce qui concerne l'aménagement.

Au niveau du gouvernement, une commission interministérielle de l'aménagement du territoire sera mise sur pied par l'O.P.D.Q.. Ses fonc-

tions: assurer la coordination des ministères qui ont une incidence sur l'aménagement du territoire et conseiller le gouvernement au niveau de l'approbation des schémas d'aménagement régionaux et de secteurs.

C'est à l'intérieur de ce quadrillage du territoire de tout le Québec, quadrillage qui comprend à la fois des éléments d'inventaire et des éléments de décisions politiques, que s'inscrira l'action du gouvernement au niveau du développement régional.

2.2.5.2 Organisme porteur

La loi 125 est administrée par le Ministère des affaires municipales.

2.2.6 Le fonds de développement régional

2.2.6.1 Description et objectifs

La première manifestation du fonds de développement régional fut en 1973. On apprend en effet dans le rapport de l'année 1973 de l'O.P.D.Q. que \$2.1 millions ont été consacrés à l'aménagement de la rivière Yamaska. Le fonds s'appelle alors Fonds d'intervention pour l'aménagement de la rivière Yamaska. Ce n'est qu'en 1975 que le fonds prendra le nom de Fonds de développement régional (F.D.R.).

En 1978, le rapport annuel de l'O.P.D.Q. nous apprend que ce fonds avait initialement pour objectif le financement de projets qui s'inscrivaient dans le cadre des ententes et des projets jugés prioritaires pour

le développement d'une région ou qui avaient un caractère intersectoriel tel que le projet n'aurait pu s'adresser à un seul ministère.

En 1979, toujours selon l'O.P.D.Q., le fonds de développement régional a comme rôle de mettre en valeur et d'appuyer les dynamismes locaux et régionaux et de favoriser la concertation entre les interventions du gouvernement et les interventions du milieu.

En 1980-1981, le fonds sera défini par l'O.P.D.Q. comme un outil d'intervention important dans le développement régional. Il devait faciliter "la mise en oeuvre de projets de développement socio-économique découlant des orientations de développement et des priorités d'intervention convenues avec les milieux régionaux au cours des démarches de planification régionale"⁸².

2.2.6.2 Organisme porteur

Le fonds est administré par l'O.P.D.Q..

2.2.6.3 Conditions d'éligibilité et type d'aide

Les conditions d'éligibilité sont assez larges. Il semble que le fait de répondre aux objectifs fixés annuellement soit le critère de sélection. C'est ce que l'on remarque à la description des projets que le fonds a financé.

Ainsi, en 1975-1976, on finança une étude socio-récréative dans

82. Rapport annuel 1980-1981, O.P.D.Q., Editeur officiel, Québec, 1981, page 36.

la région de Québec, l'aménagement de la rivière Yamaska et la réalisation d'un projet de la Mission de Charlevoix.

En 1976-1977, le fonds finança trois projets dans la région de Québec: la restauration de la batterie royale (Place Royale), l'aménagement d'une pisciculture-pilote et l'implantation d'une fromagerie.

Il servit en 1978 à financer des projets de nature très diverse tel: l'aménagement intégré de certains espaces, le conseil d'intercoopération d'une région, la consolidation d'une base de plein-air, un centre régional de mise en marché de produits horticoles.

En 1979-1980, 141 projets seront acceptés pour une dépense de \$38.2 millions. En 1980-1981, 91 projets furent financés pour une dépense de \$18.79 millions.

2.2.6.4 Sommes engagées

De 1973 à 1981, le fonds a permis des dépenses de \$200.2 millions.

2.2.7 Les orientations théoriques des interventions du Gouvernement du Québec

Il nous apparaît difficile sinon téméraire de rattacher les interventions du gouvernement du Québec à une théorie ou approche en particulier. En effet comment, même intervention par intervention, rattacher la confection d'inventaires des ressources des régions ou la détermination

de régions administratives ou encore la mise au point de schémas d'aménagement à une approche précise. Loin de nous par contre l'idée que ce soit sans effet sur le développement régional. Traçons donc les traits généraux de ces interventions.

Sauf pour les missions de planification et le fonds de développement régional, elles ont au moins un point en commun et c'est leur intérêt pour la ville qu'elle soit une métropole régionale ou la métropole du Québec. Que ce soit par la détermination des régions administratives à partir des zones d'influence de chaque ville ou par la mise au point des schémas d'aménagement urbain à partir des schémas d'aménagement régional préparés par l'O.P.D.Q., la ville est partout présente.

Une telle préoccupation pour le fonctionnement des villes ainsi que les obligations que Québec leur impose en terme de planification doivent être rapprochés des travaux du B.A.E.Q.. Il existe une continuité entre le B.A.E.Q. qui a défendu l'approche de la modernisation d'une région et les interventions successives du gouvernement du Québec qui traduisent encore le souci de la modernisation des instruments de gestion municipaux et inter-municipaux. Ceci se vérifie très bien au niveau de la mise sur pied des communautés urbaines.

Aussi, cette importance donnée aux villes rejoint l'importance de celles-ci dans l'approche en terme de pôles de développement ou de croissance. Cette approche est partagée par le gouvernement du Québec qui a signé en 1974 avec le gouvernement fédéral une entente-cadre qui s'en

inspire fortement. Le gouvernement de Québec semble ainsi être cohérent dans ses choix et cela, à partir du B.A.E.Q. jusqu'à cette entente-cadre en passant par des lois qui ne sont pas axées spécifiquement vers le développement régional mais qui le conditionnent de façon très nette.

Les missions de planification, quant à elles, ont encore plus de parenté avec les travaux du B.A.E.Q.. Au niveau de la méthode avant tout, mais sans les subventions. C'est à notre avis dans cette démarche de planification que se révèle le mieux l'optique dans laquelle Québec entrevoit le développement des régions qui ne serait pas une question d'argent mais une question d'organisation ou de planification.

Dans cette perspective, les théories classiques du développement régional n'ont guère de place et le modèle qui nous semble se rapprocher le plus de ce souci d'organisation et de planification reste celui du développement en terme de processus collectif d'ajustement et d'apprentissage. Le modèle des pôles de croissance et de développement, s'il est partout présent, l'est surtout pour Montréal dont il a fallut conserver la position concurrentielle. Mais, au-delà de Montréal, il y a les autres régions du Québec et si le modèle de processus collectif d'ajustement et d'apprentissage n'est pas une orientation théorique présente de façon explicite dans les interventions que nous avons étudiées, il se révèle à mesure que le besoin d'associer la population par ses représentants au développement régional progresse. Ainsi, la création récente des municipalités régionales de comtés et les pouvoirs que le gouvernement pourrait y céder ainsi que son insistance sur le rôle de petites et moyennes entreprises et sur l'orientation nationaliste de la prise de décision économique,

révèlent à nouveau la possibilité d'une telle orientation au niveau du développement régional⁸³.

Il reste à situer le fonds de développement régional dans cette suite d'interventions et on peut dire à son sujet qu'il a des objectifs changeants. Initialement créé (1973) pour soutenir un projet bien précis, il devient (1978) l'instrument de financement de projets dans le cadre des ententes ou des projets jugés prioritaires. Il devient ensuite (1979) un moyen de favoriser la concertation entre le gouvernement et les intervenants du milieu. Enfin, en 1980, il a comme objectif le financement de projets qui s'inscrivent dans les priorités de développement déterminées avec les milieux régionaux.

Ce fonds se rapproche au niveau de son orientation générale des programmes d'aide à l'industrialisation du gouvernement fédéral sans être aussi restrictif. Il ne précise aucun secteur et, tout en s'appelant "régional", il ne favorise aucune région. Il a des critères très larges, ce qui est à la fois un avantage et un désavantage; s'il peut financer à peu près n'importe quoi qui origine de milieux régionaux, il devient difficile d'évaluer son impact sur le milieu et aussi la perspective théorique qui le soutient. Sa principale orientation nous semble le soutien à des projets valables qui ne peuvent recevoir d'aide parce qu'ils ne se situent pas dans une entente auxiliaire ou dans une région d'intervention

83. Léonard, Jacques, Le dynamisme local et le développement régional, Projet de livre blanc, 20 janvier 1978, Gouvernement du Québec.

de l'entente-cadre Canada-Québec. C'est d'ailleurs lorsque cette entente-cadre sera signée en 1974 que le nom Fonds de développement régional apparaît.

Enfin, on voit que l'éventail des théories ou modèles de développement régional n'est que de peu d'utilité dans la mesure où les interventions du gouvernement de Québec sont avant tout administratives. Et si l'on peut les rattacher à un modèle, ce n'est qu'après coup et à partir d'éléments politiques extérieurs au problème régional (prise de décisions, importance des P.M.E. et du nationalisme). Ces interventions visaient certes la création d'économies externes mais elles avaient avant tout un objectif administratif en installant des structures politiques qui permettent l'économie des arbitrages difficiles et des débats trop longs en région et la réduction des coûts des services municipaux.

Nous avons décrit, dans ce chapitre, les principales interventions du gouvernement du Québec et du gouvernement fédéral et nous avons tenté d'en caractériser les orientations théoriques. A l'évidence, le nombre de théories et de modèles disponibles à partir de la première partie contraste avec le petit nombre d'approches théoriques utilisées. Le poids du fonctionnement des gouvernements et la nécessité de devoir justifier auprès du public l'affectation des impôts de telle façon plutôt que de telle autre pèsent, là comme ailleurs, lourdement sur la quantité d'ap-

plications possibles. Nous croyons à ce sujet que les ententes-cadres pourraient permettre de diversifier les approches selon les provinces et de ce fait, de multiplier l'expérimentation. Voyons maintenant ce qu'il en est dans le temps et au niveau de la perspective, du développement régional pour le Québec.

CHAPITRE III

LES PHASES ET LES PERSPECTIVES DU DEVELOPPEMENT REGIONAL AU QUEBEC

Dans ce chapitre, nous allons d'abord décrire les grandes phases des orientations théoriques en matière de développement régional et ensuite nous allons parler des perspectives dans lesquelles s'inscrivent ces orientations.

1. LES PHASES DU DEVELOPPEMENT REGIONAL

Les programmes A.R.D.A. constituaient un virage dans les orientations théoriques. En effet, avant 1960, on concevait l'aide aux "poches de pauvreté" comme pouvant se faire strictement par des paiements de transfert.. La politique sociale devait donc compenser les effets négatifs de la croissance de l'ensemble canadien. Et il y avait toujours la mobilité pour atténuer encore plus une croissance qui devait se faire par le centre. C'est l'approche keynésienne. La solution était dans la redistribution des revenus.

A l'observation, on s'est rendu compte qu'une bonne part des pauvres qu'on voulait aider se trouvaient dans des régions agricoles. C'est alors qu'apparut la solution: faciliter le développement de l'industrie manufacturière (programme d'aide à l'industrie) et aider l'agriculture dans ces régions (A.R.D.A.).

Mais cela ne s'avéra guère efficace, la conception strictement agricole excluait des régions et des possibilités de développement qui n'étaient pas reliées à l'agriculture. Aussi, on pouvait se demander quel rôle la ville devait jouer dans le développement que l'on recherchait? Il fallait donc déborder le cadre strictement agricole pour en venir à tenir compte de toutes les possibilités de développement et de la relation entre ces possibilités et la structure urbaine dispensatrice de services collectifs et d'économies externes.

La signature de l'entente-cadre Canada-Québec le 15 mars 1974 (fin de l'entente prévue: 31 mars 1984), nous semble être dans cette optique une date charnière en ce qui concerne les orientations théoriques du développement régional.

Cette date marque la fin de la prépondérance des interventions uniformes et/ou strictement régionales (on aide plus les régions les moins pourvues) et le début d'interventions particulières, interrégionales et intersectorielles.

Cette nouvelle phase n'est pas arrivée de façon subite et fut le fruit de pressions, entre autres du gouvernement du Québec qui favorisait une approche à la fois régionale et sectorielle. Aussi, les études gouvernementales et privées confirmaient le peu d'impact des programmes d'incitation à la mise sur pied d'entreprises en région et enfin le rapport H.M. R., tout en alertant l'opinion du déclin de la position relative de Montréal en terme de croissance et de création d'emplois, avançait une concep-

tion du développement régional dans une perspective de pôles de croissance et de pôles de développement et donc d'activités de croissance et d'activités de développement.

Outre ces facteurs, nous pouvons identifier des précurseurs tel le plan du B.A.E.Q. qui préconisait une approche à la fois régionale et sectorielle et les missions de planification. Dans ce sens, le Québec a devancé le gouvernement fédéral sur le plan de l'approche à adopter⁸⁴. Car au-delà de la région de l'Est du Québec, la population québécoise est à cette époque fortement urbanisée dans tout le Québec et pour une bonne part dans la région montréalaise. Cette situation de fait auquelle s'ajoute la vive concurrence que le pôle de développement montréalais subit par rapport à Toronto et d'autres pôles de développement en Amérique du Nord, avait fait comprendre assez vite aux autorités québécoises l'importance politique et économique de Montréal et de tous les centres urbains et sous-centres urbains qui dépendaient de sa croissance. Un autre programme qui a devancé les ententes auxiliaires découlant des ententes-cadres fut, suite à la création du M.E.E.R. (1969), le programme des zones spéciales qui, par les agglomérations visées, appliquait la perspective des pôles de croissance. En 1971, Montréal devenait dans la même perspective une zone d'intervention.

Aujourd'hui, les ententes-cadres et les ententes auxiliaires qui

84. Fréchette, Pierre, Sous-système urbain et régional, Prospective socio-économique du Québec, 1ière étape, O.P.D.Q., 1977, page 85.

les concrétisent, constituent la principale forme d'aide dispensée par le gouvernement fédéral. En 1975-1976, les ententes auxiliaires accaparaient 37.3% du budget du M.E.E.R., les subventions à l'industrialisation 17.4% et les autres programmes (A.R.D.A. entre autres) 36.9%⁸⁵. En 1979-80, les ententes auxiliaires occupaient 60.8% des dépenses, les subventions à l'investissement 18.7% et les autres programmes 20%⁸⁶. Si l'on remarque qu'à cette date seules les ententes auxiliaires et les subventions à l'industrialisation s'appliquent au Québec, on est constraint de conclure que l'orientation théorique principale qui est utilisée pour lire la réalité économique québécoise et y intervenir est celle des pôles de croissance et de développement.

2. LES PERSPECTIVES DU DEVELOPPEMENT REGIONAL

Cette partie nous servira à expliquer quelque peu la perspective québécoise au développement régional. Car il faut le dire, le gouvernement du Québec n'est à peu près pas intervenu sauf dans le cadre des interventions fédérales auxquelles il a fourni un gestionnaire et un chercheur, soit l'O.P.D.Q..

En fait, le développement régional favorisé par le Québec a toujours été à peu près de conception keynésienne: la maximisation de la

85. Ministère de l'expansion économique régionale, Rapport annuel, 1975-1976, Ottawa, 1976.

86. Ministère de l'expansion économique régionale, Rapport annuel, 1979-1980, Ottawa, 1980.

croissance globale devrait profiter à tous et permettre d'effectuer les paiements de transfert adéquats. Ce choix, à notre avis, s'explique tout autant par des facteurs culturels, politiques et sociaux qu'économiques.

Du côté des facteurs politiques, la concentration de la population dans le bassin démographique montréalais a toujours imposé une contrainte très lourde. On ne peut politiquement nier l'importance de la croissance économique et de la création d'emplois dans cette région. Si l'on tient compte du reste de la population du Québec qui vit dans des sous-centres urbains dépendant en partie de l'activité économique de Montréal, on doit conclure que les centres urbains ont un poids politique non négligeable et en particulier celui de l'agglomération montréalaise.

Toujours au niveau des facteurs politiques, la gestion des disparités régionales comme problème politique s'est faite de telle sorte que le gouvernement du Québec n'a jamais contesté véritablement la responsabilité du gouvernement fédéral face à cette situation. Chômage plus élevé par rapport à l'Ontario, revenus plus bas par rapport à l'Ontario, tout cela a toujours traditionnellement été relégué au gouvernement fédéral. Le gouvernement du Québec, on le comprend, ferait un bien mauvais calcul politique de chicaner véritablement au fédéral une part de blâme dans l'inégale répartition de la richesse au pays. Mais rien ne prouve qu'économiquement, ce soit là la meilleure attitude à long terme.

Du côté des facteurs sociaux, il est évident que la mobilité à l'intérieur du Québec comporte moins de coûts individuels qu'à l'intérieur du Canada tout entier. Cette mobilité permet à long terme à la structure

sociale de s'adapter sans trop de heurts. Il nous apparaît qu'à ce niveau, l'acceptation de la mobilité à l'intérieur du Québec constitue un facteur de stabilité sociale si les possibilités d'emploi existent. Il a donc été plus facile au gouvernement du Québec de défendre la croissance de l'ensemble au dépend des régions périphériques dans la mesure où les effets de polarisation étaient acceptés.

Les facteurs culturels sont peut-être les plus évidents. Ainsi, dans la mesure où le déplacement à l'intérieur du Québec de la main-d'œuvre n'implique pas l'usage ou l'apprentissage d'une autre langue ou l'intégration à une autre culture, ceci diminue d'autant les coûts de déplacement.

Les facteurs économiques ont été quelque peu discutés plus haut et nous ne reprendrons pas la description de l'approche en terme de pôle de croissance. Mais il convient d'ajouter que le gouvernement du Québec avait à faire un choix au niveau de l'approche théorique la plus politiquement efficace à utiliser compte tenu des caractéristiques de l'économie québécoise et des autres facteurs dont nous venons de parler; ce choix a été fait et ensuite s'est imposé au gouvernement fédéral.

En conclusion de ce chapitre, nous sommes contraints d'admettre l'importance de facteurs autres que ceux de la stricte efficacité économique au demeurant fort difficile à prouver pour plusieurs approches à ce stade-ci de développement de la pensée régionale. Mais il existe une approche au développement régional qui est actuellement utilisée et qui

sert de grille de lecture de la réalité et sa principale qualité réside à notre avis dans le fait qu'elle est actuellement partagée et appliquée par les deux gouvernements. S'il faut un jour la dépasser au profit d'une autre, car il nous faut lui concéder d'être politiquement et économiquement adaptée aux caractéristiques de l'économie québécoise, on pourra l'évaluer à partir des résultats qu'elle prétend provoquer.

CONCLUSION

Nous concluerons ce mémoire en situant les interventions régionales (et du même coup les approches théoriques utilisées) dans le cadre des autres interventions du gouvernement fédéral.

Le gouvernement du Québec a certes précédé le gouvernement fédéral au niveau des orientations théoriques mais il fut à sa remorque au niveau des interventions. On peut souligner à sa décharge ses moyens financiers limités et les règles du jeu fixés par le gouvernement fédéral au niveau de l'application des programmes d'aide à l'industrie (déduction de toutes subventions provinciales de la subvention versée par le fédéral) ou au niveau des politiques générales en matière de stabilisation, de taux de change, de transport, d'énergie, de politique sectorielle, de décisions de localisation des installations fédérales ou simplement d'approvisionnement.

Toutes les décisions prises à ces niveaux sont déterminantes quant au niveau de croissance et de développement du Québec. Seul, le gouvernement du Québec ne peut mobiliser suffisamment de ressources pour contrecarrer ces politiques. Il faut aussi tenir compte du fait que les décisions fédérales ne pénalisent pas toujours tous les citoyens du Québec.

Aussi, la gamme variée des théories et des modèles, le petit nombre de théories décelables au niveau des politiques et des programmes et les facteurs autres que les facteurs économiques expliquant selon nous

la perspective québécoise en matière de développement régional, nous amènent à nous demander si le fait de privilégier une approche plutôt qu'une autre au niveau des politiques ou des programmes ne relèverait pas d'un choix avant tout politique. Admettre cela n'ouvrirait-il pas la porte à une tout autre interprétation de l'intervention politique au niveau du développement régional? Ainsi, d'autres questions pourraient être posées: les politiques régionales servent-elles au développement régional ou à la gestion de tensions? Est-ce qu'elles sont une forme d'aide sociale, une alternative à l'émigration?⁸⁷

Ces questions se posent avec encore plus d'acuité quand on situe en terme de dépenses par rapport aux autres interventions de l'Etat, le coût de ces politiques et du même coup, le coût du choix des orientations théoriques.

Malgré les chiffres que l'on a cités ça et là afin de décrire les programmes, force nous est de reconnaître que même si l'on met ensemble tous les programmes et si l'on considère les dépenses pour le Canada tout entier, les dépenses du M.E.E.R. par rapport aux dépenses totales du gouvernement fédéral ont constitué en 1972-73 2% de ces dépenses et en 1976-77, 1%. A un autre niveau, les dépenses du M.E.E.R. par rapport aux dépenses totales de la mission "Expansion et soutien économique" ont constitué en 1972-73, 12% de ces dépenses. En 1976-77, elles ont constitué,

87. Fréchette, op. cit., page 91

9% des dépenses totales de la même mission⁸⁸.

Ces chiffres tendraient à démontrer que l'objectif de la croissance globale de l'économie a primé sur l'objectif de la croissance des régions. Et cela, même si l'on y ajoute pour le Québec, les contributions de la province au financement de certaines ententes.

En ce qui nous concerne, nous ne croyons pas que le développement régional soit un objectif à négliger. Nous ne disons pas aussi que les dépenses effectuées soient négligeables à un moment donné ou pour un endroit donné. Mais nous devons constater que les bénéfices qu'une région ou une province peut tirer des dépenses gouvernementales au chapitre du développement régional peuvent être réduits à néant ou annulés complètement par des dépenses effectuées pour d'autres régions ou par des décisions prises pour d'autres régions afin de maintenir la croissance globale et de ce fait, le niveau potentiel des dépenses futures des gouvernements et, en particulier, du gouvernement fédéral. Dans un tel cadre où ces décisions et ces dépenses en apparence très éloignées du développement régional (ententes internationales, aide extérieure, réglementation sur le transport, intervention directe du gouvernement au niveau de l'offre de certains biens ou services,

88. Conseil du trésor, Où va l'argent de vos impôts, 1972-1973 et 1976-1977, Ottawa.

par exemple), influencent directement la localisation de l'activité économique en faveur de régions déjà bien pourvues, on peut se demander si le coût d'option économique et même politique lié au choix d'une orientation théorique plutôt qu'une autre, est suffisamment élevé, dans les limites des sommes disponibles, pour qu'on obtienne un arbitrage politique qui freine, au bénéfice de toute la société, les facteurs de concentration.

Enfin les orientations théoriques ne sont pas toutes éligibles à une certaine attention de l'appareil gouvernemental. Des considérations comme la place de la décision bureaucratique, la perspective idéologique, l'importance du pouvoir régional exigé sont autant de facteurs qui, au-delà du pouvoir explicatif ou de l'efficacité d'une approche, peuvent déterminer le cadre théorique final des interventions.

BIBLIOGRAPHIE

- Archour, D., Chung, H.J., Lapointe, A., Economie Urbaine, Gaétan Morin éditeur, 1981.
- Andrews, R.B., Mechanics of the urban economic base: Historical development of the base concept, Land economics, XXIX (mai 1953) to XXXII (fevrier 1956).
- Aydalot, Philippe, Notes sur les économies externes et quelques notions connexes, Revue économique XVI, no. 6, novembre 1965, 944-973.
- Baskin, C.W., A critique of translation of Walter Christaller's, Die Zentralen Orte in Suddeutschland, unpublished Ph. D. Dissertation, University of Virginia, 1957, Abstracted in B.J.L., Berry and A. Pred., Central place studies: a bibliography of theory and applications, Philadelphia: Regional science research institute, 1961, 15-18.
- Beauchet, Pierre, Les tableaux économiques, analyse de la région de Lorraine, Paris: Genin, 1955.
- Bechmann, M.J., City Hierarchies and the Distribution of City Size, Economic Development and Cultural Change, VI, No. 3, avril 1958.
- Berry, B.J.L. and Garrison, W.L., Recent development in Central Place Theory, Papers and Proceedings of the Regional Science Association, IV, 1958.
- Bedard, Denis, Le fédéralisme et le développement régional, L'actualité économique, avril-juin 1969, page 50.
- Berry, Brian, Growth Centers and their potentials in the Upper Great Lakes Region, Washington, D.C.: Upper Great Lakes Regional Commission, 1965.
- Berry, Brian J.L., and Pred, A., Central Place Studies: A bibliography of theory and applications, Bibliography Series No. 1, Regional Science research institute, Philadelphia, 1961.
- Blaug, M., A case of emperor's clothes: Perroux's Theory of domination, Kyklos, XVII, 1964, 551-563.
- Blumenfeld, H., The economic base of the metropolis, Journal of american institute of planners, XXI, 1955.

- Boisvert, M., Une étude de la base économique des villes canadiennes, Conseil économique du Canada, 1978.
- Boudeville, J.R., Problems of regional economic planning, Edinburg: Edimburg University Press, 1966.
- , L'espace et les pôles de croissance, Paris: Biblio. d'économie contemporaine, Presses universitaires de France, 1968.
- Bouchard L., Joanne, Inventaire des programmes et politiques de développement régional à partir de 1973, Laboratoire d'études économiques et régionales, Université du Québec à Chicoutimi, 1977.
- Brewis, T.N., Regional Economic Policies in Canada, MacMillan, Toronto, 1969.
- Bureau d'aménagement de l'est du Québec, Plan de développement, cahier 1, 30 juin 1966.
- Connon, James Bernard, An analysis of manufacturing as an instrument of public policy in regional economic development, Canadian area development agency program, 1963-1968, Ed. Ann Arbor, Mi. University microfilms international, 1981.
- Careless, Anthony G.S., Initiative and response, The adaptation of canadian federalism to regional economic development, McGill-Queen's University Press, Montreal, 1977.
- Choinière, Guy, Les programmes fédéraux de stimulants aux industries dans les régions désignées, L'actualité économique, avril-juin 1973, page 289.
- Clark, Collin, The conditions of economic progress, (3ieme edition), London MacMillan, 1957.
- , The economic functions of a city in relations to its size, Econometrica, XIII, No 2.
- , Population growth and land use, New-York, St-Martin's Press, 1967.
- Coulombe, Françoise, L'arda et l'aménagement du territoire au Québec, Faculté des sciences sociales, Université de Montréal, 1968.
- Czamanski, Stan, Examen des disparités interrégionales et critères de choix des politiques de développement, Chambre de commerce du district de Montréal, Montréal, 1973.
- Conseil économique du Canada, Vivre ensemble, une étude des disparités régionales, Ottawa, 1977.

- Darvent, D.F., Growth pole and growth center concept: a review, evaluation and bibliography, Working paper No. 69, Center for planning and development research, Institute of urban and regional development, Berkeley, University of California, 1963.
- Davin, Louis E., Economie régionale et croissance, Paris: éditions Genin, 1964.
- , Degeer, L. and Paelink, J., Dynamique économique de la région liégeoise. Paris: Presses Universitaires de France, 1959.
- Development Regions in the Soviet Union, Eastern Europe, and Canada, Edited by Andrew F. Burghardt, Praeger Publishers, New-York, 1975.
- Dionne, Jean, Les politiques canadiennes et québécoises de développement régional de 1960 à 1974, Essai de synthèse, Université du Québec à Montréal, Montréal, 1975.
- Fédération des travailleurs du Québec, L'Etat rouage de notre exploitation, Montréal, 1971.
- Fisher, G.B., Capital and the growth of knowledge, Economic Journal, XLIII, septembre 1933, 379-359.
- , Primary, secondary, and tertiary production, Economic record, XV, juin 1939.
- Fox, Karl A., The role of growth center in regional economic development, Ames, Iowa: Department of economics, State University of Science and Technology, septembre 1966.
- Frechette, P. et coll., Prospective socio-économique du Québec, sous-système urbain et régional, rapport synthèse, t.4 O.P.D.Q., Québec, 1978.
- Friedmann, J., A general theory of polarized development, The ford fondation, Urban and regional development advisory programm, mimeo, Santiago, Chile: august, 1967, revised october, 1969 for the symposium on the role of growth center in regional economic development, Austin, Texas, november 20-22, 1969.
- , and Alonso, W. (eds.), Regional development and planning: A reader. Cambridge, Massachusetts: The M.I.T. Press, 1964.
- Gertler, L.O., Regional planning in Canada, A planner's testament, Harvest House, Montreal, 1972.
- Gurvitch, G., Les cadres sociaux de la connaissance, Presses Universitaires de France, Paris, 1966.

- Härnecker, Marta, Les concepts élémentaires du matérialisme historique, 2ième édition revue et augmentée, Contradictions, Bruxelles, 1974.
- Hansen, Niles M., Public Policy and regional economic development, The experience of nine western country, Ma.Ballinger, Cambridge, 1974.
- Hautreux, Jean, Le pôle des métropoles d'équilibre dans l'armature urbaine, Revue juridique du Sud-Ouest Ser Ec., 1966.
- Higgins, Martin, Raynauld, Les orientations du développement économique régional dans la province de Québec, M.E.E.R., février 1970.
- Hirsch, W.Z., An application of area input-output analysis, Papers and proceedings of regional science association, V, 1959, 79-92.
- Hirschman, A.O., The strategy of economic development, New Haven, Conn.: Yale University Press, 1958, Chapter 10: interregional and international transmission of growth.
- Hoyt, H., The economic base of the Brockton, Massachusetts area, 1949.
- International Bank for Reconstruction and Development, French Academic and Private Research on Economic Development Problems, (by A. Nowicki) mimeo., fevrier 1968.
- Isard, W. and Schooler, E.W., Industrial complex analysis, agglomeration economies and regional development, Journal of regional science I, No. 2 (spring 1959), 19-33.
- and Vietorisz, Thomas, Industrial complex analysis and regional development: a case study or refinery-petrochemical-synthetic fiber complexes of Puerto Rico, New-York: Wiley, 1959.
- Kunkel, John H., Economic autonomy and social change in Mexican Villages, Economic Development and Cultural changes, X, No. 1, 1965.
- Lamonde, P., L'entente-cadre de développement Canada-Québec, L'actualité économique, janvier-mars 1974, p. 108-115.
- Landry, Maurice, Doit-on concevoir ou analyser les problèmes complexes?, Faculté des Sciences de l'Administration, Université Laval, avril 1980.
- La problématique du développement en milieu rural, Actes du Colloques tenu à l'Université du Québec à Rimouski les 24-25 octobre 1975, U.Q.A.R.-G.R.I.D.E.Q., août 1973.

- Lipietz, Alain, Le capital et son espace, Paris, François Maspero, coll. économie et socialisme, 1974.
- Losch, A., Die Raumliche Ordnung der Wirtschaft, Translated by W.H. Worglom and W.F. Stolper as The economics of location, New Haven, Conn.: Yale University Press 1954.
- Martin, F., Les aspects régionaux de l'évolution de l'économie canadienne, 1961-1970, documents no. 8, Conseil économique du Canada, 1974.
- , Les disparités régionales au Québec, les causes et les solutions, C.R.D.E., Montréal, 1973.
- , Progrès technologique et structure industrielle régionale, L'actualité économique, septembre 1982, no. 3, page 321.
- Meier, G.M., Economic development and the transfert mechanism: Canada, 1895-1930, The Canadian Journal of economics and political science, XIX, février 1953, 1-19.
- Meir, R.L., Croissance urbaine et théorie des communications, Presses Universitaires de France, Paris, 1972.
- Mihailovic, K., Rapport entre les secteurs et les régions, in Le développement régional en Europe, Mouton, The Hague-Paris, 1971.
- Moore, Frederick T., Regional economic reaction paths (Abstract), Papers and proceeding of the regional science association, I, 1955, G1-G3.
- Myrdal, G., Economic theory and underdeveloped regions, London: Gerald Duckworth, 1957.
- , Rich lands and poor New-York: Harper and Brothers, 1957, chapter 3.
- Nak Song, Byung, A theory of regional growth: growth poles and development axes, University Microfilms International, 1970.
- Nichols, Vida, Growth poles: an investigation of their potential as a tool for regional economic development, Philadelphia: Regional Science Research Institute Discussion Paper Series: No. 30, mai 1969.
- North, D.C., Location theory and regional economic growth, Journal of political economy, LXIII, No. 3, juin 1955.
- Nystuen, J.D. and Dacey, M.F., A graph theory interpretation of nodal region, Papers and proceedings of regional science association, VII, 1961.

Organisation de coopération et de développement économique, Les politiques régionales au Canada, Paris, 1980.

-----, Réévaluation des politiques régionales dans les pays de l'O.C.D.E., Paris, 1974.

Parr, John B., The nature and function of growth poles in economic development, Paper presented at the 61st Annual Meeting of the association of american geographers, Columbus, Ohio, april 16-21, 1965. Abstracted in Association of american geographers, LV, No. 4, december 1965, 635.

Pealink, Jean, La théorie du développement régional polarisé, Cahier de l'institut de science économique appliquée, Série I, No. 15, mars 1965.

Perloff, H.S., Interrelations of state income and industrial structure, Review of economics and statistics, XXXIX, No. 2, may 1957, 162-171.

----- et al., Regions resources and economic growth, Baltimore: The Johns Hopkins Press for resources for the future, Inc., 1961.

Perroux, François, Economic space: Theory and applications, Quaterly journal of economics, LXIV, No. 1, february 1950, 69-104.

-----, L'économie du XXe siècle, Paris, Presses Universitaires de France, 1964.

-----, L'économie du XXe siècle, Paris, Presses Universitaires de France, 1964.

Pottier, P., Axes de communication et développement économique, Revue économique, XIV, No. 1, janvier 1963, 56-132.

Poulin, François et Dion, Yves, Les disparités régionales au Canada et au Québec: les politiques et les programmes, 1960-1973, Dossier de référence à l'usage des participants au colloque sur le développement régional tenu à Montréal le 29 novembre 1973, Centre de Recherche en Développement Economique, Université de Montréal.

Prévost, Paul, A system analysis of the socio-economic realities of the Saguenay Lac St-Jean, Ph.D. Thesis, Department of Systems, University of Lancaster, october 1981.

Rabeau, Yves, Péréquation des politiques nationales, O.P.D.Q., Québec, 1973.

Regional Studies, Methods and Analysis, Edited by Imre Bencze and Gyula Bora, Akademiai Kiado, Budapest, 1974.

Richardson, Harry W., Regional economic: Location theory, urban structure and regional change, New-York: Preager Publishers, 1969.

-----, Regional Economic Development, Ed. by O.J. Firestone, University of Ottawa Press, 1974.

Siebert, H., Regional wirtschaftslehre in den U.S.A.: Ein Fterblick, Economic growth: rationale, Problems, cases, Austin: University of Texas Press.

-----, Zur theorie des regional wirtschaftswachstums traduit comme Regional economic growth: theory, Scranton, Pa.: International Textbook Co., 1969.

Springate, D., Regional incentives and private investment, C.D. Howe Research Institute, Montreal, 1973.

Tiebout, C.M., Export and regional economic growth, Journal of political economy, LXIV, No. 2, November 1956.

-----, The community economic base study, New-York: Committee for economic development, Supplementary paper, No. 16, December 1962.

U.S. Department of commerce, Office of business economics, Regional trends in the U.S. economy, Washington, D.C.: U.S. Government Printing Office, 1951.

Usher, Dan, A critique of the canadian program of subsidizing investment in the less-developed regions, Institute for economic research, Queen's University, Kingston On.

Vernon, Raymond, Les conséquences économiques et politiques des entreprises multinationales, Laffont, Paris, 1974.

Winiarski, B., Relations entre la planification et la politique économique régionale et la planification et la politique économique nationale. in Le développement régional en Europe, Mouton, The Hague-Paris, 1971.

Publications gouvernementales

Canada, Departement d'état au développement économique, A.I.D.E., Assistance et information pour le développement de l'entreprise, Ministère des approvisionnements et services Canada, Ottawa, 1979.

Canada, Loi sur le développement économique rural, sanctionnée le 11 juillet 1966, 14-15, Elisabeth II, chap. 41.

Conseil du trésor, Où va l'argent de vos impôts, Ottawa, 1971.

-----, Où va l'argent de vos impôts, Ottawa, 1972.

-----, Où va l'argent de vos impôts, Ottawa, 1973.

-----, Où va l'argent de vos impôts, Ottawa, 1974.

-----, Où va l'argent de vos impôts, Ottawa, 1975.

-----, Où va l'argent de vos impôts, Ottawa, 1976.

Ministère de l'expansion économique et régionale, Evaluation du programme de subventions au développement régional, Ottawa, 1973.

-----, Entente-cadre de développement Canada-Québec, Ottawa, mars 1974.

-----, Canada-Québec entente sur les zones spéciales, Ottawa, 1973.

-----, La nouvelle approche, 1976

-----, Stratégie de développement pour le Québec, Ottawa, 1973.

-----, Rapport d'activité 1968-1969, Ottawa, 1969.

-----, Rapport d'activité 1969-1970, Ottawa, 1970.

-----, Rapport d'activité 1970-1971, Ottawa, 1971.

-----, Rapport d'activité 1971-1972, Ottawa, 1972.

-----, Rapport d'activité 1972-1973, Ottawa, 1973.

-----, Rapport d'activité 1973-1974, Ottawa, 1974.

-----, Rapport d'activité 1974-1975, Ottawa, 1975.

-----, Rapport d'activité 1975-1976, Ottawa, 1976.

-----, Rapport d'activité 1976-1977, Ottawa, 1977.

-----, Rapport d'activité 1977-1978, Ottawa, 1978.

-----, Rapport d'activité 1978-1979, Ottawa, 1979.

-----, Rapport d'activité 1979-1980, Ottawa, 1980.

-----, Rapport d'activité 1980-1981, Ottawa, 1981.

-----, O.C.D.E., Caractéristiques de la politique fédérale de développement régional au Canada, 1969.

Gouvernement du Québec, Description des régions et sous-régions administratives, Ministère de l'industrie et du commerce, 1967.

-----, Divisions du Québec en 10 régions et 25 sous-régions administratives, Ministère de l'industrie et du commerce, 1967.

-----, Impact économique de la Loi sur les subventions au développement économique régional au Québec, Ministère de l'industrie et du commerce, 1973.

-----, L'aménagement du territoire et le développement économique, O.P.D.Q., 1973.

-----, Les pôles d'attraction et leurs zones d'influence, Ministère de l'industrie et du commerce, 1967.

-----, Vers une industrie touristique au Québec: éléments d'une stratégie de développement, Conseil de planification et de développement, 1974.

Rapport annuel 1980-1981, O.P.D.Q., Editeur officiel du Québec, Québec, 1981.

Rapport annuel 1979-1980, O.P.D.Q., Editeur officiel du Québec, Québec, 1980.

Rapport annuel 1978-1979, O.P.D.Q., Editeur officiel du Québec, Québec, 1979.

Rapport annuel 1977-1978, O.P.D.Q., Editeur officiel du Québec, Québec, 1978.

Rapport annuel 1976-1977, O.P.D.Q., Editeur officiel du Québec, Québec, 1977.

Rapport annuel 1975-1976, O.P.D.Q., Editeur officiel du Québec, Québec, 1976.

Rapport annuel 1974-1975, O.P.D.Q., Editeur officiel du Québec, Québec, 1975.

Rapport annuel 1973-1974, O.P.D.Q., Editeur officiel du Québec, Québec, 1974.